

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2190

22 août 2015

SOMMAIRE

A.C.I. Aeronautical S.à r.l.	105080	MCF Sicav-Sif S.A.	105079
Ametek Holdings de Mexico	105074	Medilux	105079
Aztec S.A.	105081	Metaline Holding	105075
Barnet Property	105074	Montpellier S.A.	105079
BFC S.à r.l.	105074	North American Capital Investors of Luxem- bourg (NACIL)	105079
Big Red S.A.	105080	QS Geo Mandates SCA SICAR	105077
BILFINGER FRB Solutions S.à r.l.	105077	QS Italy SICAR S.A.	105095
C & A Europe S.A.	105081	R-Cap Resources GP S.A.	105075
Cd Project S.à r.l.	105074	Red Arc Global Investments (Luxembourg) SI- CAV	105095
Clairal Private S.A.	105081	Revys S. à r.l.	105098
COFRA Treasury S.à r.l.	105082	Rittersaal S.A.	105077
Copia Investments SICAV	105095	Romaka	105093
Dee Acquisitions S.à r.l.	105111	Soley Ho Participations	105080
Diversified Strategy Plus S.A., SICAV-FIS ..	105083	Sub Lecta 1 S.A.	105087
EFE (Investments-II) S.à r.l.	105084	Sub Lecta 2 S.A.	105089
EF (Luxembourg) S.à r.l.	105082	Sub Lecta 3 S.A.	105091
eleX alpha S.A.	105082	UBS Manager Solutions	105075
Fiduciaire Accura S.A.	105080	Urbe Group S.A.	105075
Finetupar International S.A.	105078	Vamos S.A.	105076
Fondatioun Lëtzebuenger Pompjeen	105076	Versito International S.A.	105100
Fonsicar S.A. SICAR	105120	Vesta Investment Sicav	105074
G Fund	105078	Volga Resources Investments	105076
Kayl Second PL S.à r.l.	105078		
Little Smets	105077		
Lux-Portfolio SICAV	105120		

Cd Project S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1630 Luxembourg, 54, rue Glesener.
R.C.S. Luxembourg B 74.158.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015103716/9.

(150113758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2015.

BFC S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2538 Luxembourg, 3, rue Nicolas Simmer.
R.C.S. Luxembourg B 89.747.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BFC SARL

Référence de publication: 2015103690/10.

(150114149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2015.

Barnet Property, Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 150.958.

Les comptes au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BARNET PROPERTY

Référence de publication: 2015103683/10.

(150113898) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2015.

Ametek Holdings de Mexico, Société à responsabilité limitée.

Capital social: MXN 700.000,00.

Siège de direction effectif: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 165.671.

Les comptes annuels consolidés de la maison mère AMETEK, Inc. au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, conformément à l'article 316 de la loi de Luxembourg du 10 août 1915, telle que modifiée, concernant les sociétés commerciales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2015.

Référence de publication: 2015103646/12.

(150114271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2015.

Vesta Investment Sicav, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 155.529.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juillet 2015.

Pour VESTA INVESTMENT SICAV

Banque Degroof Luxembourg S.A.

Agent Domiciliataire

Référence de publication: 2015107133/13.

(150117069) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2015.

Urbe Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.

R.C.S. Luxembourg B 162.714.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015107117/9.

(150117161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2015.

Metaline Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 166.861.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un administrateur

Référence de publication: 2015108094/11.

(150118050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2015.

R-Cap Resources GP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 166.822.

EXTRAIT

BDO Audit, ayant son siège au 2 avenue Charles de Gaulle, L-2013 Luxembourg, et inscrite au RCS Luxembourg sous le numéro B147570, EST Réviseur d'entreprises, et non Commissaire aux Comptes.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

R-CAP RESOURCES GP S.A.

Référence de publication: 2015106148/13.

(150116521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2015.

UBS Manager Solutions, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 129.749.

Extrait de la résolution prise par l'Assemblée Générale de la Société en date du 20 mai 2015

L'Assemblée Générale de la Société décide:

1. de nommer Monsieur Madhu RAMACHANDRAN, né le 20 février 1968 à Secunderabad, Andhra Pradesh, Inde, ayant son adresse professionnelle au 33A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, comme Membre du Conseil d'Administration de la Société, jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra au cours de l'année 2020;

2. de nommer Monsieur Jeremy STENHAM comme Membre du Conseil d'Administration de la Société, jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra au cours de l'année 2019;

3. de renommer PricewaterhouseCoopers, Société coopérative, ayant son adresse au 2, rue Gerhard Mercator, L-2182 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, comme réviseur d'Entreprise Agréée, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale qui se tiendra au cours de l'année 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Le Mandataire

Référence de publication: 2015107120/21.

(150116765) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2015.

Volga Resources Investments, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 159.180.

Extrait des résolutions adoptées par l'assemblée générale des actionnaires en date du 30 Juin 2015:

- Le mandat du réviseur d'entreprise agréé a été renouvelé jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2016, à savoir:

Réviseur d'entreprise agréé

PricewaterhouseCoopers S.à r.l., 2, rue Gerhard Mercator, L-1014 Luxembourg

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2015107129/14.

(150116864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2015.

Vamos S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 46.461.

Par décisions de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration en date du 13 mai 2015 ont été nommés, jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes annuels clôturant au 31 décembre 2017:

- Léopold DAWIR, 38, Industriestrasse, B-4700 Eupen, Administrateur et Président;
- Luc BRAUN, 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur et Administrateur-Délégué;
- ROM A.G., représentée par Paul ROM, 38, Industriestrasse, B-4700 Eupen, Administrateur;
- EURAUDIT Sàrl, 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Commissaire.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2015107130/15.

(150117321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2015.

Fondatioun Lëtzebuenger Pompjeen, Etablissement d'Utilité Publique.

Siège social: L-2316 Luxembourg, 112, boulevard Général Patton.

R.C.S. Luxembourg G 30.

Extrait du Conseil d'Administration de la réunion du conseil d'administration «Fondatioun Letzebuenger Pompjeen» du 11 mai 2015

Composition du Conseil d'administration

a) Vu que le mandat de Monsieur Ernest Schumacher à la FNSP est venu à terme le 4 février 2015, son mandat comme vice-président de la «Fondatioun Letzebuenger Pompjéeen» se termine le 4 février 2015.

b) Le conseil d'administration de la «Fondatioun Letzebuenger Pompjeen» décide à l'unanimité de coopter Monsieur Jean, dit Gust, Loeven, retraité né le 19 septembre 1953 à Luxembourg et domicilié 64, rue Michel Hack L-3240 à Bettembourg comme vice-président de la fondation.

c) Vu que le mandat de Monsieur Yves Kohn à la FNSP est venu à terme le 1^{er} janvier 2014, son mandat comme secrétaire de la «Fondatioun Letzebuenger Pompjeen» se termine le 1^{er} janvier 2014.

d) Le conseil d'administration de la «Fondatioun Letzebuenger Pompjéeen» décide de coopter Monsieur Serge Heiles, Fonctionnaire Communal responsable formation et recrutement au Service d'Incendie et Ambulance de la Ville de Luxembourg, né le 9 juin 1968 à Luxembourg et domicilié 1, rue de la Grève L-8020 à Strassen, comme secrétaire de la fondation.

Luxembourg le 1^{er} juin 2015.

Pour extrait conforme

Patrick Juncker / Marc Mamer

Vice-président / Président

Référence de publication: 2015105807/25.

(150115633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2015.

Little Smets, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8010 Strassen, 262, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 24.325.

Dépôt bilan au 31/12/2013 rectificatif au dépôt L150069984 du 24/04/2015 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015105980/10.

(150115992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2015.

QS Geo Mandates SCA SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 174.098.

Extrait des résolutions adoptées lors de l'Assemblée Générale Ordinaire le 15 mai 2015.

Les actionnaires ont décidé de nommer KPMG Luxembourg, société coopérative ayant son siège social au 39, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg en tant que réviseur d'entreprises agréés pour l'audit des comptes annuels se clôturant au 31 décembre 2015. Le mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015106145/13.

(150115959) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2015.

Rittersaal S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 24, rue Astrid.

R.C.S. Luxembourg B 171.833.

Extrait des résolutions des actionnaires en date du 2 juillet 2015

Il résulte des résolutions pris par les actionnaires en date du 2 juillet 2015, d'accepter la démission de Monsieur Patrick Wilwert domicilié L-1143 Luxembourg, 24, rue Astrid, en qualité d'Administrateur unique de la société, et de nommer, en remplacement, Monsieur Stéphane Rameau, domicilié L-1528 Luxembourg, 10, boulevard de la Foire, Administrateur unique, avec effet immédiat et jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2015.

Un mandataire

Référence de publication: 2015106174/15.

(150116465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2015.

BILFINGER FRB Solutions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-6758 Grevenmacher, 2A, rue Victor Prost.

R.C.S. Luxembourg B 132.161.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

En date du 9 août 2015, l'associé unique de la Société a décidé de clôturer la liquidation avec effet immédiat.

Il a en outre été décidé que les livres et documents sociaux de la Société seront conservés au 4a, Banzelt, L-6921 Roodt-sur-Syre pendant une période de cinq années à partir de la publication du présent extrait dans le Mémorial C.

POUR EXTRAIT CONFORME ET SINCERE

BILFINGER FRB Solutions S.à r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2015140666/16.

(150153353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2015.

Finetupar International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 40.259.

Référence est faite à l'extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration en date du 3 avril 2015 déposé le 24 avril 2015 sous la référence L150070354

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 29 juin 2015

- la cooptation de Madame Nisia NGO BAYIHA, employée privée, née le 18 janvier 1984 à Yaounde, Cameroun et résidant professionnellement au 412F route d'Esch, L-2086 Luxembourg, en tant qu'Administrateur, en remplacement de Monsieur Olivier BEAUDOUL, est ratifiée. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire qui se tiendra en 2021.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 29 juin 2015.

Certifié sincère et conforme

Référence de publication: 2015105795/17.

(150116332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2015.

Kayl Second PL S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 195.610.

Extrait de la résolution de l'associé unique

En date du 22 juin 2015, l'associé unique a décidé comme suit:

- D'accepter la démission de Malcolm Jackson en tant que gérant de classe B et ce avec effet immédiat;
- De nommer Matthew Howard-Cairns, né le 5 janvier 1984 à Bristol, Royaume-Uni, demeurant professionnellement au 40, Berkeley Square, W1J 5AL Londres, Royaume-Uni, en tant que gérant de classe B de la Société et ce avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juillet 2015.

Carsten Söns

Mandataire

Référence de publication: 2015106784/18.

(150117053) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2015.

G Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 157.527.

Extrait des décisions prises lors de l'Assemblée Générale Annuelle du 15 juin 2015

En date du 15 juin 2015, l'Assemblée Générale Annuelle a décidé:

- d'accepter la démission de Monsieur Serge Mervaud, en qualité d'administrateur, avec effet au 21 octobre 2014,
- de renouveler les mandats de Monsieur Antoine de Salins, de Monsieur Henri-Xavier Chabadel, de Monsieur Jean-Marie Catala, de Monsieur Boris Duclos, de Monsieur Arnaud Ganet et de Monsieur Thierry Goudin en qualité d'Administrateurs jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle en 2016,
- de renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers, 2 rue Gerhard Mercator, 2182 Luxembourg, en qualité de Réviseur d'Entreprises agréé jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle en 2016.

Luxembourg, le 26 juin 2015.

Pour extrait sincère et conforme

Pour G Fund

Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2015105815/19.

(150116472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2015.

Medilux, Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 193.120.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015106860/9.
(150116834) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2015.

MCF Sicav-Sif S.A., Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 183.104.

Le bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MCF SICAV-SIF S.A.

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Référence de publication: 2015106856/11.
(150116909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2015.

North American Capital Investors of Luxembourg (NACIL), Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 178.245.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fidupar
44, avenue J-F Kennedy
L-1855 Luxembourg
Signatures

Référence de publication: 2015106889/13.
(150117167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2015.

Montpellier S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4240 Esch-sur-Alzette, 36, rue Emile Mayrisch.
R.C.S. Luxembourg B 131.277.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 9 juin 2015

L'assemblée décide de nommer les administrateurs suivants:

1. GESTINO S.A., immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B162866, établie 78, rue de Luxembourg, L4221 Esch-Sur-Alzette, représentée par son administrateur unique, Monsieur Norbert MEISCH comme administrateur.
2. Monsieur Laurent WEBER, directeur, né le 04/08/1963 à Dudelange, demeurant professionnellement 36, rue Emile Mayrisch à L-4240 Esch-sur-Alzette comme administrateur.
3. Monsieur Norbert MEISCH, expert-comptable, né le 22/08/1950 à Luxembourg, demeurant professionnellement 36, rue Emile Mayrisch à L-4240 Esch-sur-Alzette comme administrateur délégué.

Leur mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'année 2019.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ESCH-SUR-ALZETTE, le 9 juin 2015.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2015106875/21.
(150117180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2015.

Soley Ho Participations, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 89E, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 172.846.

—
Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015099717/9.

(150110038) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2015.

A.C.I. Aeronautical S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 174.187.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2014, ainsi que les informations et documents annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26.06.2015.

Référence de publication: 2015102656/11.

(150113348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2015.

Fiduciaire Accura S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4361 Esch-sur-Alzette, 12, avenue du Rock'n'Roll.

R.C.S. Luxembourg B 93.675.

—
Résolution de l'Assemblée générale extraordinaire du 03 mars 2015

L'Assemblée nomme la société «BANQUE INTERNATIONALE À LUXEMBOURG S.A.» ayant son siège social à L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 6307, comme dépositaire des d'actions sociales, pour une durée indéterminée.

Référence de publication: 2015106653/11.

(150117049) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2015.

Big Red S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 146.191.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 22 juin 2015:

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale renomme:

- Monsieur Christoph PIEL, avec adresse professionnelle au 40, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;

- Monsieur Claudio TOMASSINI, avec adresse professionnelle au 40, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;

- Monsieur Jacques RECKINGER, avec adresse professionnelle au 40, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur.

Leurs mandats respectifs prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2020.

L'Assemblée Générale renomme comme commissaire aux comptes:

- FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG, société anonyme, 38, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2020.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Référence de publication: 2015105586/23.

(150115651) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2015.

Clairal Private S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 171.435.

Conformément aux dispositions de l'article 51bis de la loi du 25 août 2006 sur les sociétés commerciales, l'administrateur VALON S.A., R.C.S. Luxembourg B-63143, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, a désigné comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au conseil d'administration de la société CLAIRAL PRIVATE S.A., Monsieur Stanislas BUNETEL né le 20 août 1979 à Valognes (France), 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Jean-Marie BETTINGER, démissionnaire.

Luxembourg, le 6 juillet 2015.

Pour: CLAIRAL PRIVATE S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Référence de publication: 2015108549/17.

(150118175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2015.

C & A Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 91.884.

Aztec S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 95.981.

1. Conformément à la Section XIV et plus particulièrement aux articles 278 et suivants de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, sur les sociétés commerciales (la «Loi») un projet de fusion a été établi par acte notarié en date du 10 juin 2015, en vue de la fusion par absorption de la société AZTEC S.A., une société anonyme ayant son siège social à L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 95.981 (la «Société Absorbée»), par C & A EUROPE S.A., une société anonyme ayant son siège social à L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 91.884 (la «Société Absorbante») détenant 100% des actions de la Société Absorbée.

2. Ce projet de fusion a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1597 du 29 juin 2015.

3. Comme indiqué au point 9) du prédit projet de fusion, les actionnaires de la Société Absorbante ont eu le droit, pendant un mois à compter de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du prédit projet de fusion, de prendre connaissance, au siège social de la Société Absorbante, des documents indiqués à l'article 267, paragraphe (1) a), b) et c) de la Loi et ils ont pu, sur demande, en obtenir copie intégrale sans frais.

4. Comme indiqué au point 10) du prédit projet de fusion, un ou plusieurs actionnaires de la Société Absorbante disposant d'au moins 5% du capital souscrit ont eu le droit de requérir pendant un délai d'au moins un mois à compter de la date de publication du projet de fusion au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, la convocation d'une assemblée générale de la Société Absorbante appelée à se prononcer sur l'approbation de la fusion, faute de quoi la fusion est réputée définitivement réalisée avec effet au 29 juillet 2015.

5. Il résulte d'un certificat émis par C & A EUROPE S.A. que tous les documents prévus sub 3) ont été déposés au siège social de la Société Absorbante et qu'aucune convocation à une assemblée générale n'a été requise dans le délai ci-dessus indiqué.

6. Par conséquent et conformément à la Loi et au projet de fusion, la fusion est devenue définitive entre les parties avec effet au 30 juillet 2015.

7. Que la Société Absorbée a dès lors cessé d'exister.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 31 juillet 2015. Relation: 2LAC/2015/17587. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Claude KIEFER.
Joëlle BADEN, notaire

Référence de publication: 2015137130/37.

(150149166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2015.

leX alpha S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 119.681.

Extrait des minutes du conseil d'administration tenu au siège social de la société le 29 juin 2015

Le conseil d'administration décide de renouveler le mandat de DELOITTE Audit (anciennement DELOITTE S.A.), avec siège social au 560, rue de Nendorf, L-2220 Luxembourg, enregistré sous le numéro B 67 895 au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg, en tant que Réviseur Externe et ce, concernant l'audit des comptes annuels se clôturant au 31 décembre 2015.

A Luxembourg, le 30 Juin 2015.

Pour extrait conforme

Signatures

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2015108382/16.

(150118641) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2015.

COFRA Treasury S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 130.920.

EF (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 130.974.

1. Conformément à la Section XIV et plus particulièrement aux articles 278 et suivants de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, sur les sociétés commerciales (la «Loi») un projet de fusion a été établi par acte notarié en date du 29 juin 2015, en vue de la fusion par absorption de la société EF (LUXEMBOURG) S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social à L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 130.974 (la «Société Absorbée»), par COFRA TREASURY S.à r.l. une société à responsabilité limitée ayant son siège social à L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 130.920 (la «Société Absorbante») détenant 100% des actions de la Société Absorbée.

2. Ce projet de fusion a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1656 du 4 juillet 2015.

3. Comme indiqué au point 9) du prédit projet de fusion, les actionnaires de la Société Absorbante ont eu le droit, pendant un mois à compter de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du prédit projet de fusion, de prendre connaissance, au siège social de la Société Absorbante, des documents indiqués à l'article 267, paragraphe (1) a), b) et c) de la Loi et ils ont pu, sur demande, en obtenir copie intégrale sans frais.

4. Comme indiqué au point 10) du prédit projet de fusion, un ou plusieurs actionnaires de la Société Absorbante disposant d'au moins 5% du capital souscrit ont eu le droit de requérir pendant un délai d'au moins un mois à compter de la date de publication du projet de fusion au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, la convocation d'une assemblée générale de la Société Absorbante appelée à se prononcer sur l'approbation de la fusion, faute de quoi la fusion est réputée définitivement réalisée avec effet au 4 août 2015.

5. Il résulte d'un certificat émis par COFRA TREASURY S.à r.l. que tous les documents prévus sub 3) ont été déposés au siège social de la Société Absorbante et qu'aucune convocation à une assemblée générale n'a été requise dans le délai ci-dessus indiqué.

6. Par conséquent et conformément à la Loi et au projet de fusion, la fusion est devenue définitive entre les parties avec effet au 5 août 2015.

7. Que la Société Absorbée a dès lors cessé d'exister.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 05 août 2015. Relation: 2LAC/2015/17912. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Claude KIEFER.
Joëlle BADEN, notaire

Référence de publication: 2015137198/38.

(150149165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2015.

Diversified Strategy Plus S.A., SICAV-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-5365 Munsbach, 18-20, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 162.185.

—
AUFLÖSUNG

Im Jahre zweitausendfünfzehn, am einunddreißigsten Juli
vor dem unterzeichnenden Notar Jean-Paul MEYERS, mit dem Amtssitz in Esch-sur-Alzette, 5, rue Zénon Bernard,
Großherzogtum Luxemburg,

IST ERSCHIENEN:

Die Gesellschaft deutschen Rechts mit Namen Franger Investment KGaA, welche ihren Gesellschaftssitz in Dahlienweg 15, D-68775 Ketsch, Deutschland hat und im Register des Amtsgericht Mannheim eingetragen ist unter der Nummer HRB 712187 hier rechtsgültig vertreten durch:

Christiane Pankewitsch, beruflich ansässig: 15, rue de Flaxweiler, L-6776 Grevenmacher, gemäß beigefügter Vollmacht der Franger Investment KGaA vom 17. Juli 2015.

Vorbenannte Vollmacht, nach „ne varietur“ Unterzeichnung durch den Komparenten und den amtierenden Notar, bleiben gegenwärtiger Urkunde beigegeben, und mit derselben registriert zu werden.

Welche Komparentin, vertreten wie hiervor erwähnt, den amtierenden Notar ersucht, folgendes zu beurkunden:

Die Komparentin, wie vertreten ist die alleinige Aktionärin der Investmentgesellschaft mit variablem Kapital - Spezialisierter Investmentfonds ("société d'investissement à capital variable - Fonds d'investissement spécialisé) „Diversified Strategy Plus S.A., SICAV-FIS“ mit Sitz in 18-20 rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, eingetragen im Handelsregister von und zu Luxemburg unter der Nummer B 162185 (die „Gesellschaft“).

Die Gesellschaft wurde gemäß notarieller Urkunde am 13. Juli 2011 gegründet. Die Satzung wurde im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (das „Mémorial“) am 28. Juli 2011 veröffentlicht. Die Satzung wurde seither nicht abgeändert.

Die Komparentin ersucht den Notar weiterhin folgende Beschlüsse zu beurkunden:

Erster Beschluss

Die Komparentin beschließt, den durch den am 31. Juli 2015 erstellten Bericht des Wirtschaftsprüfers, die Gesellschaft KPMG Luxembourg, Société coopérative, so in der vorgelegten Fassung voll und ganz anzunehmen.

Die Konten der Gesellschaft sind demzufolge komplett abgeschlossen und gänzlich von der Komparentin als gültig erkannt worden.

Zweiter Beschluss

Die Komparentin beschließt die Investmentgesellschaft abzuwickeln und dieselbe im Wege des vereinfachten Liquidationsverfahrens zu liquidieren, aufzulösen und selbst als Liquidator zu fungieren.

Die Komparentin, als Liquidator der Diversified Strategy Plus S.A. SICAV-FIS erklärt, dass die Gesellschaft keine Angestellten hat oder hatte, dass alle Schulden der Gesellschaft bezahlt sind und erklärt, dass sie gegenwärtig alle bekannte oder unbekannte Vermögenswerte, Schulden, finanzielle und sonstige Verpflichtungen übernimmt. Weiterhin, dass das Gesamtvermögen der Gesellschaft, bezüglich der im Gesellschaftsvermögen befindlichen Kunstgegenstände in Form der Sachauskehr, der alleinigen Anteilsinhaberin übertragen wird, welche für alle, auch eventuell noch nicht bekannte Verbindlichkeiten und Verpflichtungen haftbar ist.

Die Komparentin erklärt weiterhin die Liquidation sofort abzuschließen, unbeschadet der Tatsache, dass sie allenfalls ihren sozialen Verpflichtungen weiterhin nachkommt.

Die Gesellschaftsunterlagen der Diversified Strategy Plus S.A. SICAV-FIS werden während fünf Jahren an ihrem bisherigen Gesellschaftssitz bzw. am Gesellschaftssitz der Verwaltungsgesellschaft Universal-Investment-Luxembourg S.A. verwahrt.

Dritter Beschluss

Die Komparentin beschließt zusätzlich noch allen Verwaltungsratsmitgliedern und dem Wirtschaftsprüfer der Gesellschaft Diversified Strategy Plus S.A. SICAV-FIS volle und gänzliche Entlastung für die Ausübung ihrer bezüglichen Mandate bis zum heutigen Tage zu erteilen.

Vierter Beschluss

Die Komparentin beschließt, dass sämtliche Bücher, Schriftstücke und Dokumente der Diversified Strategy Plus S.A. SICAV-FIS während dem gesetzlichen Zeitraum von fünf (5) Jahren an ihrem ehemaligen Gesellschaftssitz bzw. am Gesellschaftssitz der Verwaltungsgesellschaft Universal-Investment-Luxembourg S.A. aufbewahrt werden.

Fünfter Beschluss

Die Komparentin stellt hiermit fest, dass die Liquidation der Diversified Strategy Plus S.A. SICAV-FIS im vereinfachten Verfahren völlig abgeschlossen ist.

Somit ist die Existenz der Investmentgesellschaft Diversified Strategy Plus S.A. SICAV-FIS endgültig beendet.

Erklärungen

Die Komparentin, als Liquidator der Gesellschaft beauftragt hiermit den Notar die unwiderrufliche Streichung der Gesellschaft beim zuständigen Handels- und Firmenregister in Luxemburg zu bewirken.

Dem Notar gegenüber erklären sämtliche Geschäftsführer und Auftraggeber, einschließlich der Komparentin hiermit ausdrücklich solidarisch einstehend mit der Gesellschaft für die Bezahlung aller Honorare und Kosten welche durch hiesige Urkunde entstehen.

Worüber Urkunde, Aufgenommen in Grevenmacher, Großherzogtum Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Vertreter der Komparentin, dem Notar bekannt, hat dieselbe, wie vertreten mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: C. Pankewitsch, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 3 août 2015. Relation: EAC/2015/18142. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Amédé SANTIONI

AUSFERTIGUNG GEMÄSS GLEICHLAUTENDER URKUNDE Ausgestellt auf Stempelfreiem Papier zwecks Eintragung beim Gesellschaftsregister und Veröffentlichung im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, den 3. August 2015.

Jean-Paul MEYERS, notaire.

Référence de publication: 2015138070/76.

(150150143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2015.

EFE (Investments-II) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 153.194.

In the year two thousand and fifteen, on the eleventh of August.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Esprit (Hong Kong) Limited, a limited company incorporated and existing under the laws of Hong Kong, having its registered office at 39, Wang Chiu Road, Enterprise Square Three, Floor 43/F, Kowloon Bay, Kowloon, Hong Kong, registered with the Companies registry under number 1441733,

here represented by Mr Alexandre Gobert, avocat à la cour, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 5 August 2015.

The said proxy, initialled "ne varietur" by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of EFE (Investments-II) S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée, having its registered office 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, having a share capital of EUR 16,101.-, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 153 194 (the "Absorbed Company"), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on the 14 May 2010, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations of 12 July 2010, number 1425. The articles of association of the Absorbing Company have been amended for the last time by a notarial deed on 25 April 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 7 June 2012, number 1417.

The sole shareholder, representing the whole share capital of the Absorbed Company, then declared:

A. Draft terms of merger (cross-border merger)

Pursuant to a deed of the undersigned notary dated 29 June 2015 the common draft terms of a cross-border merger between the Absorbed Company and Esprit Europe B.V., a private company with limited liability organized and existing under the laws of the Netherlands, with registered office at te Krijgsman 75, 1186 DR Amstelveen, the Netherlands and registered with the trade register of the Dutch Chamber of Commerce (KVK) under number 33242302 (the "Absorbing Company") have been filed with the Luxembourg trade and companies register and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 6 July 2015, number 1664.

B. Confirmation of the waiver of certain merger reports

The sole shareholder confirms having irrevocably waived the requirement for (i) a report of the board of managers on the Merger in accordance with article 265 (3) of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the

“Company Law”) and (ii) an independent expert report in accordance with article 266 (5) of the Company Law and acknowledges that the sole shareholder of the Absorbing Company has irrevocably waived the requirement for the said reports.

C. Documentation available to the sole shareholder

In accordance with article 267 (1) of the Company Law, the legal documentation in relation to the proposed merger between the Absorbing Company and the Absorbed Company has been made available for inspection by the sole shareholder at the registered office of the Absorbed Company since 7 July 2015.

D. Resolutions

The sole shareholder, representing the whole share capital of the Absorbed Company, then took the following resolutions:

1. Approval of the cross-border merger. The sole shareholder hereby resolves to approve the merger between the Absorbed Company and the Absorbing Company, which is a wholly-owned subsidiary of the Absorbed Company (the “Merger”).

The Merger shall become effective subject and pursuant to the requirements of the laws of the Netherlands, as state in which the Absorbing Company has its registered office, as of which date the Absorbed Company shall cease to exist, shall be dissolved without liquidation, and as of which date its assets and liabilities shall be transferred by operation of law to the Absorbing Company under universal succession of title.

The sole shareholder further acknowledges that as of the effective date of the Merger, the mandates of the current members of the board of managers of the Absorbed Company will come to an end.

2. Financial accounting. The sole shareholder hereby resolves that the financial data of the Absorbed Company shall be accounted for as of 1st July 2015 in the accounting records of the Absorbing Company.

3. Certificate of Merger fulfilment. The undersigned notary certifies that, pursuant to article 271 (2), first paragraph of the Company Law:

- the Merger has been made in compliance with all laws and regulations applicable in the Grand Duchy of Luxembourg,
- all formalities, bailments or publications relating thereto have been lawfully and completely fulfilled.
- According to article 273ter (3) of the Company, the Company will be struck off from the Luxembourg Trade and Companies Register with effect as from the date on which the notification by the Dutch Chamber of Commerce (KVK) of the effectiveness of the Merger in the Netherlands is received by the Luxembourg trade and companies register.
- Towards third parties, the Merger will be effective as from the date of its publication in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, in compliance with article 273ter (1) of the Company Law.

The undersigned notary declares having verified the compliance with the conditions enumerated in article 257 and following of the Company Law and states that the Merger has been decided in compliance with the provisions of the legal requirements.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on the request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le onze août.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Esprit (Hong Kong) Limited, une limited company constituée et existant selon les lois de Hong Kong, ayant son siège social au 39, Wang Chiu, Enterprise Square Three, Floor 43/F, HK-Kowloon Bay, Kowloon, Chine, inscrite au Companies registry sous le numéro 1441733,

ici représentée par Monsieur Alexandre Gobert, avocat à la cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 5 août 2015.

La procuration signée "ne varietur" par le comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant est l'associé unique de la société EFE (Investments-II) S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, ayant un capital social de EUR 16.101,-, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 153 194 (la «Société Absorbée»), constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 14 mai 2010, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations en date du 12 juillet 2010, numéro 1425. Les statuts de la Société Absorbante ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte notarié le 25 avril 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 7 juin 2012, numéro 1417.

L'associé unique, représentant l'intégralité du capital social de la Société Absorbée, a ensuite déclaré ce qui suit:

A. Projet de fusion (fusion transfrontalière)

Suivant acte notarié du notaire soussigné en date du 29 juin 2015, un projet commun de fusion transfrontalière entre la Société Absorbée et Esprit Europe B.V., une société privée à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois des Pays-Bas, ayant son siège social à te Krijgsman 75, 1186 DR Amstelveen, Pays-Bas et inscrite au registre de commerce de la Chambre de Commerce Néerlandaise (KVK) sous le numéro 33242302 (la «Société Absorbante»), a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 6 juillet 2015, numéro 1664.

B. Renonciation à certains rapports de fusion

L'associé unique confirme avoir irrévocablement renoncé (i) au rapport sur la fusion devant être établi par le conseil de gérance conformément à l'article 265 (3) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi sur les Sociétés») et (ii) au rapport établi par un réviseur d'entreprises agréé conformément à l'article 266 (5) de la Loi sur les Sociétés et prend acte que l'associé unique de la Société Absorbante a irrévocablement renoncé à l'exigence de tels rapports.

C. Documentation à la disposition de l'actionnaire unique

Conformément à l'article 267 (1) de la Loi sur les Sociétés, la documentation légale relative à la proposition de fusion entre la Société Absorbante et la Société Absorbée a été mise à disposition de l'associé unique pour examen au siège social de la Société Absorbée à compter du 7 juillet 2015.

D. Résolutions

L'associé unique, représentant l'intégralité du capital social de la Société Absorbée, a ensuite pris les résolutions suivantes:

1. Approbation de la fusion transfrontalière. L'associé unique décide par les présentes d'approuver la fusion entre la Société Absorbée et la Société Absorbante, laquelle est une filiale détenue à hauteur de 100% par la Société Absorbée (la «Fusion»).

La Fusion prendra effet suivant et en conformité avec les conditions de la loi des Pays-Bas, comme pays dans lequel la Société Absorbante a son siège social, date à partir de laquelle la Société Absorbée cessera d'exister, sera dissoute sans liquidation, et à laquelle date l'ensemble de son patrimoine actif et passif sera transféré de plein droit à la Société Absorbante aux termes d'une transmission universelle de patrimoine.

L'associé unique prend également acte qu'à la date d'effet de la Fusion, les mandats des membres du conseil de gérance de la Société Absorbée viendront à leur terme.

2. Comptabilité financière. L'actionnaire unique décide par les présentes que les données financières de la Société Absorbée seront comptabilisées à compter du 1^{er} juillet 2015 dans les comptes annuels de la Société Absorbante.

3. Certificat de réalisation définitive de la Fusion. Le notaire instrumentaire certifie que, conformément à l'article 271 (2), premier alinéa de la Loi sur les Sociétés:

- la Fusion a été régulièrement réalisée conformément aux lois et règlements en vigueur au Grand-Duché de Luxembourg,
- toutes les formalités, dépôts ou publications y relatives ont été régulièrement accomplis.
- En vertu de l'article 273ter (3) de la Loi sur les Sociétés, la radiation de la Société auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg s'effectue à partir de la date à laquelle la notification par le registre de commerce de la Chambre de Commerce Néerlandaise (KVK) de la prise d'effet de la Fusion aux Pays-Bas a été reçue par le registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
- A l'égard des tiers, la Fusion sera régulièrement opposable à compter de la date de sa publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, conformément à l'article 273ter (1) de la Loi sur les Sociétés.

Le notaire soussigné atteste avoir vérifié la conformité de cet acte avec les conditions énumérées à l'article 257 et suivants de la Loi sur les Sociétés et certifie que la fusion a été décidée en conformité avec les dispositions légales requises.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, note qu'à la demande de la partie comparante précitée le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en langue française; à la demande de ladite comparante et en cas de divergence entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et ledit acte ayant été lu à la mandataire de la comparante, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénoms, état et résidence, ladite mandataire a signé le présent acte avec Nous, notaire.

Signé: A. GOBERT, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 12 août 2015. Relation: EAC/2015/18858. Reçu soixante-quinze Euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2015140773/143.

(150153281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2015.

Sub Lecta 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 60.592.

—
In the year two thousand and fifteen, on the third day of August.

Before us Maître Léonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître Cosita DELVAUX, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, to whom remains the present deed.

THERE APPEARED:

Sub Lecta 1 S.A., a société anonyme existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 60592 (the “Absorbing Company”),

Hereby represented by Mrs Carmen ANDRE, lawyer, residing professionally in Luxembourg, acting as the representative of the board of directors of the Absorbing Company, further to the resolutions of the board of directors of the Absorbing Company adopted on 19 June 2015.

A copy of the board resolutions of the Absorbing Company referred to above, initialed *ne varietur* by the appearing person and the notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

1. Pursuant to a deed of Maître Cosita Delvaux, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg dated 22 June 2015, the board of directors of the Absorbing Company and the board of directors of Sub Lecta 3 S.A., a société anonyme existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 168540 (the “Absorbed Company”) draw up the common merger proposal between the Absorbed Company, as absorbed company and the Absorbing Company, as absorbing company in application of Article 278 and seq. of the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended (the “Law”) (the Absorbing Company being the owner of all the shares of the Absorbed Company, representing the total issued share capital of the Absorbed Company) (the “Common Merger Proposal”).

2. The Common Merger Proposal was published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations*, number 1629, page 78183 on 2 July 2015.

3. That none of the shareholders of the Absorbing Company has rejected the merger or has requested that a general meeting be called pursuant to article 279 (1) c) of the Law.

4. That the condition precedent to the merger, being the completion of the merger between Sub Lecta 4 S.A., a société anonyme existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 182125 into the Absorbed Company, is duly completed.

5. That in accordance with the provisions of the Common Merger Proposal, the merger between the Absorbed Company and the Absorbing Company (together referred to as the “Merging Companies”) shall become effective towards the Merging Companies one month after the publication of the Common Merger Proposal in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations*.

6. That as a consequence, the merger is thus effective between the Merging Companies as from 3 August 2015.

7. *Ipsa jure* and simultaneously, the merger triggered the consequences, where applicable, listed in Article 274 of the Law, including without limitation:

- the universal transfer, both between the Merging Companies and vis-à-vis third parties, of all of the assets and liabilities of the Absorbed Company following its dissolution without liquidation to the Absorbing Company; and
- the Absorbed Company ceased to exist.

Address for service

For the performance of the present deed, the registered office of the Absorbing Company shall be used as address for service.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Absorbing Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 1,700.-.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, who is known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence she signed together with the notary the present original deed.

Follows the French version of the preceding text:

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le troisième jour du mois d'août.

Par devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg agissant en remplacement de Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

A COMPARU:

Sub Lecta 1 S.A., une société anonyme existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 60592 (la "Société Absorbante"),

Ici représentée par Madame Carmen ANDRE, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant comme représentant du conseil d'administration de la Société Absorbante, sur base des résolutions du conseil d'administration de la Société Absorbante adoptées le 19 juin 2015.

Une copie des résolutions du conseil d'administration de la Société Absorbante mentionnée ci-dessus, paraphée «ne varietur» par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

1. Suivant un acte de Maître Cosita Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg daté du 22 juin 2015, le conseil d'administration de la Société Absorbante et le conseil d'administration de Sub Lecta 3 S.A., une société anonyme existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 168540 (la "Société Absorbée") ont établi le projet commun de fusion entre la Société Absorbée, en qualité de société absorbée et la Société Absorbante, en qualité de société absorbante en application de l'article 278 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée (la «Loi»), (la Société Absorbante détenant la totalité des actions de la Société Absorbée, représentant l'intégralité du capital social émis de la Société Absorbée) (le «Projet Commun de Fusion»).

2. Le Projet Commun de Fusion a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1629, page 78183 le 2 juillet 2015.

3. Qu'aucun des actionnaires de la Société Absorbante n'a rejeté ou n'a demandé la convocation d'une assemblée générale appelée conformément aux dispositions de l'article 279 (1) c) de la Loi.

4. Que la condition précédant la fusion, étant la réalisation de la fusion entre Sub Lecta 4 S.A., une société anonyme existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 182125 dans la Société Absorbée a été réalisée.

5. Conformément aux dispositions du Projet Commun de Fusion, la fusion entre la Société Absorbée et la Société Absorbante (ensemble ci-après les «Sociétés Fusionnantes») prend effet envers les Sociétés Fusionnantes un mois après la publication du Projet Commun de Fusion au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

6. Qu'en ces circonstances, la fusion se trouve réalisée envers les Sociétés Fusionnantes à partir du 3 août 2015.

7. Ipso jure et simultanément, la fusion a entraîné de plein droit les effets, lorsque applicable, prévus à l'article 274 de la Loi, incluant mais sans y être limité:

- le transfert universel, tant vis-à-vis des deux Sociétés Fusionnantes qu'à l'égard des tiers, de l'ensemble du patrimoine actif et passif de la Société Absorbée suite à sa dissolution sans liquidation à la Société Absorbante; et

- la Société Absorbée a cessé d'exister.

Election de domicile

Pour l'exécution du présent acte, il est fait élection de domicile au siège social de la Société Absorbante.

Coûts

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, de quelque nature qu'ils soient, incombant à la Société Absorbante à raison du présent acte, sont estimés à EUR 1.700,-.

Le notaire instrumentant, qui affirme maîtriser la langue anglaise, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est libellé en anglais, suivi d'une traduction française, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite au mandataire comparant de la société comparante, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom, état civil et demeure, a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. ANDRE, L. GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 04 août 2015. Relation: 1LAC/2015/24760 Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2015.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2015141146/119.

(150152972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2015.

Sub Lecta 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 72.206.

In the year two thousand and fifteen, on the third day of August.

Before us Maître Léonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître Cosita DELVAUX, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, to whom remains the present deed.

THERE APPEARED:

Sub Lecta 2 S.A., a société anonyme existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 72206 (the "Absorbing Company"),

Hereby represented by Mrs Carmen ANDRE, lawyer, residing professionally in Luxembourg, acting as the representative of the board of directors of the Absorbing Company, further to the resolutions of the board of directors of the Absorbing Company adopted on 19 June 2015.

A copy of the board resolutions of the Absorbing Company referred to above, initialed *ne varietur* by the appearing person and the notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

1. Pursuant to a deed of Maître Cosita Delvaux, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg dated 22 June 2015, the board of directors of the Absorbing Company and the board of directors of Sub Lecta 1 S.A., a société anonyme existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 60592 (the "Absorbed Company") draw up the common merger proposal between the Absorbed Company, as absorbed company and the Absorbing Company, as absorbing company in application of Article 278 and seq. of the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended (the "Law") (the Absorbing Company being the owner of all the shares of the Absorbed Company, representing the total issued share capital of the Absorbed Company) (the "Common Merger Proposal").

2. The Common Merger Proposal was published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1630, page 78205 on 2 July 2015.

3. That none of the shareholders of the Absorbing Company has rejected the merger or has requested that a general meeting be called pursuant to article 279 (1) c) of the Law.

4. That the condition precedent to the merger, being the completion of the merger between Sub Lecta 3 S.A., a société anonyme existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 168540 into the Absorbed Company, is duly completed.

5. That in accordance with the provisions of the Common Merger Proposal, the merger between the Absorbed Company and the Absorbing Company (together referred to as the "Merging Companies") shall become effective towards the Merging Companies one month after the publication of the Common Merger Proposal in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

6. That as a consequence, the merger is thus effective between the Merging Companies as from 3 August 2015.

7. *Ipsa jure* and simultaneously, the merger triggered the consequences, where applicable, listed in Article 274 of the Law, including without limitation:

- the universal transfer, both between the Merging Companies and vis-à-vis third parties, of all of the assets and liabilities of the Absorbed Company following its dissolution without liquidation to the Absorbing Company; and

- the Absorbed Company ceased to exist.

Address for service

For the performance of the present deed, the registered office of the Absorbing Company shall be used as address for service.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Absorbing Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 2,000.-.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, who is known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence she signed together with the notary the present original deed.

Follows the French version of the preceding text:

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le troisième jour du mois d'août.

Par devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg agissant en remplacement de Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

A COMPARU:

Sub Lecta 2 S.A., une société anonyme existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 72206 (la "Société Absorbante"),

Ici représentée par Madame Carmen ANDRE, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant comme représentant du conseil d'administration de la Société Absorbante, sur base des résolutions du conseil d'administration de la Société Absorbante adoptées le 19 juin 2015.

Une copie des résolutions du conseil d'administration de la Société Absorbante mentionnée ci-dessus, paraphée «ne varietur» par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

1. Suivant un acte de Maître Cosita Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg daté du 22 juin 2015, le conseil d'administration de la Société Absorbante et le conseil d'administration de Sub Lecta 1 S.A., une société anonyme existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 60592 (la "Société Absorbée") ont établi le projet commun de fusion entre la Société Absorbée, en qualité de société absorbée et la Société Absorbante, en qualité de société absorbante en application de l'article 278 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée (la «Loi»), (la Société Absorbante détenant la totalité des actions de la Société Absorbée, représentant l'intégralité du capital social émis de la Société Absorbée) (le «Projet Commun de Fusion»).

2. Le Projet Commun de Fusion a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1630, page 78205 le 2 juillet 2015.

3. Qu'aucun des actionnaires de la Société Absorbante n'a rejeté ou n'a demandé la convocation d'une assemblée générale appelée conformément aux dispositions de l'article 279 (1) c) de la Loi.

4. Que la condition précédent la fusion, étant la réalisation de la fusion entre Sub Lecta 3 S.A., une société anonyme existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 168540 dans la Société Absorbée a été réalisée.

5. Conformément aux dispositions du Projet Commun de Fusion, la fusion entre la Société Absorbée et la Société Absorbante (ensemble ci-après les «Sociétés Fusionnantes») prend effet envers les Sociétés Fusionnantes un mois après la publication du Projet Commun de Fusion au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

6. Qu'en ces circonstances, la fusion se trouve réalisée envers les Sociétés Fusionnantes à partir du 3 août 2015.

7. Ipso jure et simultanément, la fusion a entraîné de plein droit les effets, lorsque applicable, prévus à l'article 274 de la Loi, incluant mais sans y être limité:

- le transfert universel, tant vis-à-vis des deux Sociétés Fusionnantes qu'à l'égard des tiers, de l'ensemble du patrimoine actif et passif de la Société Absorbée suite à sa dissolution sans liquidation à la Société Absorbante; et

- la Société Absorbée a cessé d'exister.

Election de domicile

Pour l'exécution du présent acte, il est fait élection de domicile au siège social de la Société Absorbante.

Coûts

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, de quelque nature qu'ils soient, incombant à la Société Absorbante à raison du présent acte, sont estimés à EUR 2.000,-.

Le notaire instrumentant, qui affirme maîtriser la langue anglaise, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est libellé en anglais, suivi d'une traduction française, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite au mandataire comparant de la société comparante, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom, état civil et demeure, a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. ANDRE, L. GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 04 août 2015. Relation: 1LAC/2015/24761. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2015.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2015141147/119.

(150152975) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2015.

Sub Lecta 3 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 168.540.

In the year two thousand and fifteen, on the third day of August.

Before us Maître Léonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître Cosita DELVAUX, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, to whom remains the present deed.

THERE APPEARED:

Sub Lecta 3 S.A., a société anonyme existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 168540 (the "Absorbing Company"),

Hereby represented by Mrs Carmen ANDRE, lawyer, residing professionally in Luxembourg, acting as the representative of the board of directors of the Absorbing Company, further to the resolutions of the board of directors of the Absorbing Company adopted on 19 June 2015.

A copy of the board resolutions of the Absorbing Company referred to above, initialed *ne varietur* by the appearing person and the notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

1. Pursuant to a deed of Maître Cosita Delvaux, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, dated 22 June 2015, the board of directors of the Absorbing Company and the board of directors of Sub Lecta 4 S.A., a société anonyme existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 182125 (the "Absorbed Company") draw up the common merger proposal between the Absorbed Company, as absorbed company and the Absorbing Company, as absorbing company in application of Article 278 and seq. of the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended (the "Law") (the Absorbing Company being the owner of all the shares of the Absorbed Company, representing the total issued share capital of the Absorbed Company) (the "Common Merger Proposal").

2. The Common Merger Proposal was published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1629, page 78179 on 2 July 2015.

3. That none of the shareholders of the Absorbing Company has rejected the merger or has requested that a general meeting be called pursuant to article 279 (1) c) of the Law.

4. That in accordance with the provisions of the Common Merger Proposal, the merger between the Absorbed Company and the Absorbing Company (together referred to as the "Merging Companies") shall become effective towards the Merging Companies one month after the publication of the Common Merger Proposal in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

5. That as a consequence, the merger is thus effective between the Merging Companies as from 3 August 2015.

6. Ipso jure and simultaneously, the merger triggered the consequences, where applicable, listed in Article 274 of the Law, including without limitation:

- the universal transfer, both between the Merging Companies and vis-à-vis third parties, of all of the assets and liabilities of the Absorbed Company following its dissolution without liquidation to the Absorbing Company; and
- the Absorbed Company ceased to exist.

Address for service

For the performance of the present deed, the registered office of the Absorbing Company shall be used as address for service.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Absorbing Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 1,700.-.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, who is known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence she signed together with the notary the present original deed.

Follows the French version of the preceding text:

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le troisième jour du mois d'août.

Par devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg agissant en remplacement de Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

A COMPARU:

Sub Lecta 3 S.A., une société anonyme existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 168540 (la "Société Absorbante"),

Ici représentée par Madame Carmen ANDRE, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant comme représentant du conseil d'administration de la Société Absorbante, sur base des résolutions du conseil d'administration de la Société Absorbante adoptées le 19 juin 2015.

Une copie des résolutions du conseil d'administration de la Société Absorbante mentionnée ci-dessus, paraphée «ne varietur» par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

1. Suivant un acte de Maître Cosita Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg daté du 22 juin 2015, le conseil d'administration de la Société Absorbante et le conseil d'administration de Sub Lecta 4 S.A., une société anonyme existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 182125 (la "Société Absorbée") ont établi le projet commun de fusion entre la Société Absorbée, en qualité de société absorbée et la Société Absorbante, en qualité de société absorbante en application de l'article 278 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée (la «Loi»), (la Société Absorbante détenant la totalité des actions de la Société Absorbée, représentant l'intégralité du capital social émis de la Société Absorbée) (le «Projet Commun de Fusion»).

2. Le Projet Commun de Fusion a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1629, page 78179 le 2 juillet 2015.

3. Qu'aucun des actionnaires de la Société Absorbante n'a rejeté ou n'a demandé la convocation d'une assemblée générale appelée conformément aux dispositions de l'article 279 (1) c) de la Loi.

4. Conformément aux dispositions du Projet Commun de Fusion, la fusion entre la Société Absorbée et la Société Absorbante (ensemble ci-après les «Sociétés Fusionnantes») prend effet envers les Sociétés Fusionnantes un mois après la publication du Projet Commun de Fusion au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

5. Qu'en ces circonstances, la fusion se trouve réalisée envers les Sociétés Fusionnantes à partir du 3 août 2015.

6. Ipso jure et simultanément, la fusion a entraîné de plein droit les effets, lorsque applicable, prévus à l'article 274 de la Loi, incluant mais sans y être limité:

- le transfert universel, tant vis-à-vis des deux Sociétés Fusionnantes qu'à l'égard des tiers, de l'ensemble du patrimoine actif et passif de la Société Absorbée suite à sa dissolution sans liquidation à la Société Absorbante; et

- la Société Absorbée a cessé d'exister.

Election de domicile

Pour l'exécution du présent acte, il est fait élection de domicile au siège social de la Société Absorbante.

Coûts

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, de quelque nature qu'ils soient, incombant à la Société Absorbante à raison du présent acte, sont estimés à EUR 1.700,-.

Le notaire instrumentant, qui affirme maîtriser la langue anglaise, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est libellé en anglais, suivi d'une traduction française, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite au mandataire comparant de la société comparante, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom, état civil et demeure, a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. ANDRE, L. GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 04 août 2015. Relation: 1LAC/2015/24758. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2015.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2015141114/111.

(150152970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2015.

Romaka, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 99, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 25.426.

L'an deux mille quinze, le douze août.

Pardevant Maître Jean-Paul MEYERS, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Madame Marielle ARCES, employée privée, demeurant à L-3258 Bettembourg, 5, rue Fernand Mertens.

Laquelle partie comparante a requis le notaire instrumentant d'acter qu'elle est la seule et unique associée (l'«associée unique») de la société à responsabilité limitée ROMAKA (la «Société Absorbante»), avec siège social au 99, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 25.426, constituée suivant acte reçu par Maître Gérard LECUIT, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 15 janvier 1987, publié au Mémorial C n° 106 du 22 avril 1987, ayant un capital social souscrit et intégralement libéré de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) (la "Société").

L'associée unique a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. Que l'intégralité du capital souscrit de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune de la Société est dûment représentée à l'Assemblée.

II. Qu'elle est parfaitement informée des résolutions qui doivent être prises sur la base de l'ordre du jour de l'Assemblée, lequel est connu par elle et rédigé comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation du projet de fusion par absorption entre ROMAKA et ROMAKA, société à responsabilité limitée & Cie et approbation du rapport du Conseil d'Administration y afférent;

2. Décision de procéder à la fusion par absorption de ROMAKA, société à responsabilité limitée & Cie par ROMAKA;

3. Augmentation conséquente du capital social par émission de 713 parts sociales nouvelles aux fins de rémunérer l'apport de fusion;

4. Divers.

III. Qu'elle a pris les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'associée unique constate que le projet de fusion par absorption entre ROMAKA (la "Société Absorbante") et ROMAKA, société à responsabilité limitée & Cie (la "Société Absorbée") a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du Grand-Duché de Luxembourg numéro 453 du 19 février 2015.

Ce projet, arrêté par les organes de gestion des deux sociétés concernées le 30 janvier 2015, enregistré à Diekirch Actes Civils le 5 février 2015, prévoit l'absorption de ROMAKA, société à responsabilité limitée & Cie par ROMAKA avec prise d'effet comptable de la fusion au 1^{er} janvier 2015, date à laquelle la société ROMAKA poursuivra seule les activités des deux sociétés fusionnantes.

En application de l'article 266 de la loi sur les sociétés, les associés renoncent au rapport d'expert sur le projet de fusion.

Deuxième résolution:

L'associée unique décide d'accepter de rémunérer l'apport de fusion par l'émission de sept cent treize (713) parts sociales nouvelles de la Société Absorbante, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

L'associée unique, compte tenu de la décision qui précède, décide d'augmenter le capital social de la Société Absorbante à concurrence de dix-sept mille huit cent vingt-cinq euros (EUR 17.825,-), et d'émettre sept cent treize (713) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune entièrement libérées et jouissant des mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes, attribuées à l'associée commanditaire, Madame Marielle ARCES, prénommé, de la Société Absorbée.

En conséquence, l'associée unique décide de modifier le premier alinéa de l'article 7, premier paragraphe des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 7.** Le capital souscrit est fixé à trente mille trois cent vingt-cinq euros (EUR 30.325,-), représenté par mille deux cent treize (1.213) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.»

Troisième résolution:

L'associée unique constate que l'assemblée générale de la société ROMAKA, société à responsabilité limitée & Cie, préqualifiée, a approuvé le projet de fusion dans les mêmes termes et que dès lors la fusion est définitivement réalisée entre parties, que l'universalité du patrimoine actif et passif de la Société Absorbée a été transférée à la Société et que la Société Absorbée est dissoute sans liquidation.

Pouvoirs

La comparante donne par la présente pouvoir à tout cleric et/ou employé de l'étude du notaire soussigné, agissant individuellement, pour rédiger, corriger et signer toute erreur ou omission ou toute faute(s) de frappe(s) au présent acte.

La comparante donne encore pouvoir à tout cleric et/ou employé de l'étude du notaire soussigné, agissant individuellement, afin de procéder à l'enregistrement, l'immatriculation, la radiation, la publication ou toutes autres opérations utiles ou nécessaires dans le cadre et la suite du présent acte.

Certification

Le notaire instrumentant certifie et atteste l'existence et la légalité des actes et formalités incombant à la Société Absorbante et du projet de fusion.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de EUR 1.200,-

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la comparante, elle a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. Arces, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 14 août 2015. Relation: EAC/2015/19033. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Amédée SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 14 août 2015.

Jean-Paul MEYERS, notaire.

Référence de publication: 2015141718/80.

(150154370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2015.

QS Italy SICAR S.A., Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 106.582.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015099893/9.

(150109615) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2015.

**Red Arc Global Investments (Luxembourg) SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable,
(anc. Copia Investments SICAV).**

Siège social: L-8070 Bertrange, 31, Z.A. Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 181.888.

In the year two thousand and fifteen, on the thirteenth day of the month of August.

Before Us Maître Cosita Delvaux, notary residing in Luxembourg.

Was held:

an extraordinary general meeting of the shareholders (the "Meeting") of "Red Arc Global Investments (Luxembourg) SICAV" (formerly "Copia Investments SICAV"), (the "Company"), a société anonyme qualified as Société d'Investissement à Capital Variable, having its registered office at 31, Z.A. Bourmicht, L-8070 Bertrange, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 181.888, incorporated pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, on 5 November 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Number 3050 of 3 December 2013. The articles of incorporation have been amended pursuant to a deed of the undersigned notary on 5 June 2015, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The Meeting was opened by Mr. Olivier Lansac, professionally residing in Bertrange, in the chair, at 2.00 p.m.

The chairman appointed Ms. Laurence Kreicher as secretary, professionally residing in Bertrange, and the meeting elected as scrutineer Mr. Olivier Lansac, professionally residing in Bertrange.

The bureau of the Meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I.) The agenda of the Meeting is the following:

Agenda:

1. To amend article 6 to remove the possibility for the Company to issue bearer shares and introduce the necessary provisions to allow the issuance of dematerialized shares;

2. To amend articles 6, 9 and 10 to amend, reformulate and regroup certain restrictions on the transfer of shares in article 10 as follows: "Shares shall not be transferred to a FATCA Prohibited Investor (as defined in the Prospectus). Moreover, a transfer of shares shall only be effective after the Company reflects the name of the transferee within the Company's register of Shareholders";

II) A first extraordinary general meeting having the same agenda was convened for the 19 June 2015 that was not able to validly deliberate on all the items of the agenda since not at least one half of the capital was represented.

III) The present meeting has been duly convened pursuant to article 67 of the Law of 10 August 1915 on Commercial Companies, as amended, by means of notices published:

- In the Mémorial C, nr. 1728 of 14 July 2015 and nr. 1896 of 29 July 2015,

- In the Letzebuurger Journal, on 14 July 2015 and on 29 July 2015,

- In the Tageblatt, on 14 July 2015 and on 29 July 2015.

A copy of the said publications has been given to the officiating notary.

IV) The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list, which, signed by the shareholders present and by the proxies of the represented shareholders, the members of the bureau of the meeting and by the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time by the registration authority.

The proxies given by the represented shareholders after having been signed "ne varietur" by the members of the bureau of the meeting and by the undersigned notary will also remain annexed to the present deed.

V) As appears from the attendance list only four thousand seven hundred twenty-five (4,725) share out of the seven million one hundred thirteen thousand nine hundred seventy-five (7,113,975) shares representing the whole share capital of the Company is present at the present Extraordinary General Meeting.

VI) The Chairman states that the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

After deliberation, the following resolution was taken by the general meeting of shareholders of the Company:

Sole resolution

The Meeting RESOLVES to amend Art. 6 of the articles of incorporation of the Company, further to the adoption of the Luxembourg law dated 28 July 2014 on the mandatory deposit and immobilisation of bearer shares and units and related applicable regulations, to introduce the necessary changes in order to remove the possibility for the Company to issue bearer shares and introduce the possibility to issue dematerialised shares.

Furthermore, the Meeting RESOLVES to amend Art. 6, 9 and 10 in order to reformulate and regroup certain restrictions on the transfer of shares.

The Meeting consequently RESOLVES to amend and restate Art. 6, 9 and 10 of the articles of incorporation, which shall henceforth read as follows:

“ **Art. 6. Form of shares.** Shares are issued in registered or dematerialised form. All issued registered shares of the Company shall be registered in the register of shareholders which shall be kept by the Company or by one or more persons designated thereto by the Company, and such register shall contain the name of each owner of registered shares, his residence or elected domicile as indicated to the Company, the number of registered shares held by him, the Class and Category of each such share and the amount paid up on each share, the transfer of shares and the dates of such transfer (as the case may be).

The inscription of the shareholder's name in the register of shareholders evidences his right of ownership on such registered shares. The Company shall not issue certificates for such inscription, but each shareholder shall receive a written confirmation of his shareholding. The Company treats the registered owner of a share as the absolute and beneficial owner thereof.

Any transfer of registered shares shall be made further to the receipt of a written declaration of transfer to be inscribed in the register of shareholders, dated and signed by the transferor and transferee, or by persons holding suitable powers of attorney to act therefore. The Company may also accept and enter in the register of shareholders a transfer on the basis of correspondence or other documents recording the agreement of the transferor and transferee or accept as evidence of transfer any other instruments of transfer satisfactory to the Company.

Registered shareholders shall provide the Company with an address to which all notices and announcements may be sent. Such address will also be entered into the register of shareholders.

A shareholder may, at any time, change his address as entered into the register of shareholders by means of a written notification to the Company or the relevant agent at its registered office, or at such other address as may be set by the Company or the relevant agent from time to time.

Dematerialised shares may be held through collective depositories. In such case, shareholders shall receive a confirmation in relation to their shares from the depository of their choice. Alternatively, Shares may be held by shareholders directly in a registered account kept for the Company and its shareholders by the Company's central administration. These shareholders will be registered by the central administration. Shares held by a depository may be transferred to an account of the shareholder with the central administration or to an account with other depositories approved by the Company, or with an institution participating in the securities and fund clearing systems. Conversely, Shares held in a shareholder's account kept by the central administration may at any time be transferred to an account with a depository.

The Company recognises only one owner per share. If one or more shares are jointly owned or if the ownership of such share(s) is disputed, all persons claiming a right to such share(s) must appoint a sole attorney to represent such shareholding in dealings with the Company. The failure to appoint such attorney shall result in a suspension of all rights attached to such share(s). Moreover, in the case of joint shareholders, the Company reserves the right to pay any redemption proceeds, distributions or other payments to the first registered holder only, whom the Company may consider to be the representative of all joint holders, or to all joint shareholders together, at its absolute discretion.

The Company may decide to issue fractional shares up to four (4) decimal places, the Company being entitled to receive the adjustment. Such fractional shares shall not be entitled to vote but shall be entitled to participate in the net assets of the relevant Class and/or Category on a pro rata basis.”

“ **Art. 9. Conversion of shares.** Any shareholder is entitled to request the conversion of whole or part of his shares, provided that the board of directors may (i) set restrictions, terms and conditions as to the right for and frequency of conversions between certain shares and (ii) subject them to the payment of such charges and commissions as it shall determine.

The board of directors may, in its entire discretion, decide that if as a result of any request for conversion, the number or the aggregate net asset value of the shares held by any shareholder in any Sub-Fund, Class and/or Category would fall below such number or such value as determined by the board of directors, the Company may decide to treat this request as a request for conversion for the full balance of such shareholder's holding of shares in such Sub-Fund, Class and/or Category.

Further, if on any given date conversion requests pursuant to this article 9 (either singly or aggregated) exceeds a certain level determined by the board of directors and disclosed in the Prospectus in relation to the net assets of a specific Sub-Fund the board of directors may decide to scale down pro rata each application so that the conversions do not exceed the

level determined by the board of directors. On the next Valuation Day following that period, these conversion requests will be met in priority to later requests.

The price for the conversion of shares shall be computed by reference to the respective net asset value of the two Classes and/or Categories concerned, calculated on the same Valuation Day or any other day as determined by the board of directors in accordance with article 11 of these Articles of Incorporation and the rules laid down in the Prospectus. Conversion fees, if any, may be imposed upon the shareholder(s) requesting the conversion of his shares at a rate provided for in the Prospectus.

The shares which have been converted into shares of another Sub-Fund shall be cancelled.”

“ **Art. 10. Restrictions on ownership of shares and transfer of shares.** The Company may restrict or prevent the ownership of shares in the Company by any person, firm or corporate body, if in the opinion of the Company such holding may be detrimental to the Company, if it may result in a breach of any law or regulation, whether Luxembourg or foreign, or if as a result thereof the Company may become exposed to tax disadvantages or other financial disadvantages that it would not have otherwise incurred (such persons, firms or corporate bodies to be determined by the board of directors being herein referred to as “Prohibited Persons”).

For such purposes the Company may:

(a) decline to issue any shares and decline to register any transfer of a share, where it appears to it that such registry or transfer would or might result in legal or beneficial ownership of such shares by a Prohibited Person; and

(b) at any time require any person whose name is entered in, or any person seeking to register the transfer of shares on the register of shareholders, to furnish it with any information, supported by affidavit, which it may consider necessary for the purpose of determining whether or not beneficial ownership of such shareholder's shares rests in a Prohibited Person, or whether such registry or will result in beneficial ownership of such shares by a Prohibited Person; and

(c) decline to accept the vote of any Prohibited Person at any meeting of shareholders of the Company; and

(d) where it appears to the Company that any Prohibited Person either alone or in conjunction with any other person is a beneficial owner of shares, direct such shareholder to sell his shares and to provide to the Company evidence of the sale within thirty (30) days of the notice. If such shareholder fails to comply with the direction, the Company may compulsorily redeem or cause to be redeemed from any such shareholder all shares held by such shareholder in the following manner:

1. The Company shall serve a second notice (the “Purchase Notice”) upon the shareholder holding such shares or appearing in the register of shareholders as the owner of the shares to be purchased, specifying the shares to be purchased as aforesaid, the manner in which the Purchase Price will be calculated and the name of the purchaser.

2. Any such notice may be served upon such shareholder by posting the same in a prepaid registered envelope addressed to such shareholder at his last address known to or appearing in the books of the Company. Immediately after the close of business on the date specified in the Purchase Notice, such shareholder shall cease to be the owner of the shares specified in such notice and his name shall be removed from the register of shareholders.

3. The price at which each such share is to be purchased (the “Purchase Price”) shall be an amount based on the net asset value per share of the relevant Class and/or Category as at the Valuation Day specified by the board of directors for the redemption of shares in the Company next preceding the date of the Purchase Notice, as determined in accordance with article 8 hereof, less any service charge provided therein.

4. Payment of the Purchase Price will be made available to the former owner of such shares normally in the currency fixed by the board of directors for the payment of the redemption price of the shares of the relevant Class and/or Category and will be deposited for payment to such owner by the Company with a bank in Luxembourg or elsewhere (as specified in the Purchase Notice) upon final determination of the Purchase Price. Upon service of the Purchase Notice as aforesaid such former owner shall have no further interest in such shares or any of them, nor any claim against the Company or its assets in respect thereof, except the right to receive the Purchase Price (without interest) from such bank. Any funds receivable by a shareholder under this paragraph, but not collected within a period of five years from the date specified in the Purchase Notice, may not thereafter be claimed and shall revert to the Sub-Fund relating to the relevant Class and/or Category. The board of directors shall have power from time to time to take all steps necessary to perfect such reversion and to authorize such action on behalf of the Company.

5. The exercise by the Company of the power conferred by this article shall not be questioned or invalidated in any case, on the ground that there was insufficient evidence of ownership of shares by any person or that the true ownership of any shares by any person or that the true ownership of any shares was otherwise than appeared to the Company at the date of any Purchase Notice, provided in such case the said powers were exercised by the Company in good faith.

The expression “Prohibited Person” as used herein does not include any subscriber to shares of the Company issued in connection with the incorporation of the Company while such subscriber holds such shares nor any securities dealer who acquires shares with a view to their distribution in connection with an issue of shares by the Company.

Shares shall not be transferred to a FATCA Prohibited Investor (as defined in the Prospectus). Moreover, a transfer of Shares shall only be effective after the Company reflects the name of the transferee within the Company's register of Shareholders.”

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 1,800.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties and in accordance with article 26(2) of the law of 17 December 2010 on undertakings for collective investments, the present deed is only worded in English.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their names, surnames, civil statuses and residences, they signed together with us, the Notary, the present original deed.

Signé: O. LANSAC, L. KREICHER, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 14 août 2015. Relation: 1LAC/2015/26244. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 2015.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2015141708/181.

(150154146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2015.

Revys S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1835 Luxembourg, 23, rue des Jardiniers.

R.C.S. Luxembourg B 198.210.

—
STATUTS

L'an deux mille quinze, le premier juillet.

Par-devant Maître Patrick SERRES, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

a comparu:

Monsieur Cyrille Jozef VANHEES, réviseur d'entreprises, demeurant à L-1835 Luxembourg, 23, rue des Jardiniers.

Laquelle personne comparante a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer par les présentes et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} - Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée luxembourgeoise qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet l'exécution de tous services se rapportant à l'exercice de la profession d'expert-comptable réglementée par la loi du 10 juin 1999, ainsi qu'à celle de réviseur d'entreprises au sens de la loi du 18 décembre 2009 relative à la profession d'audit.

Elle peut effectuer des prestations et exécuter toutes expertises dans les domaines économiques, financiers, administratifs, fiscaux, de formation, de recrutement, de conseil d'organisation, de domiciliation et elle pourra exercer, de manière générale, toute activité qui n'est pas incompatible avec la profession d'expert-comptable et de réviseur d'entreprises.

La société a également comme objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion ou la mise en valeur du portefeuille qu'elle possédera.

Elle peut prêter ou emprunter avec ou sans garantie, elle peut participer à la création et au développement de toutes sociétés et leur prêter tous concours. D'une façon générale, elle peut effectuer toutes opérations financières, mobilières et immobilières et toutes autres opérations qui, directement ou indirectement se rattachent à son objet social ou en favorisent le développement.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société prend la dénomination de «REVYS S. à r. l.».

Art. 5. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg. Il pourra être déplacé dans la même commune par simple décision de la gérance de la société.

Il peut être transféré en dehors de cette commune en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés.

La Société peut ouvrir des agences ou succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (12.500.- EUR) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq Euros (125.- EUR) chacune.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le surplus, il est renvoyé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés, voire de l'associé unique, ne mettent pas fin à la société.

Titre III. - Administration et gérance

Art. 9. La société est administrée et gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

A défaut de disposition contraire, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

Art. 10. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 11. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les modifications des statuts doivent être décidées à la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social. Néanmoins le changement de nationalité de la société requiert l'unanimité des voix des associés.

Art. 12. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par celui-ci. Les dispositions des articles 200-1 et 200-2 de la loi sur les sociétés commerciales sont alors applicables.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Du bénéfice net de la société, il est prélevé cinq pour cent (5 %) pour la constitution d'un fonds de réserve légal jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10 %) du capital. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale des associés.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Titre IV.- Dissolution - Liquidation

Art. 16. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 17. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les dispositions légales s'appliqueront.

Souscription et libération

Toutes les cent (100) parts sociales ont été entièrement souscrites par Monsieur Cyrille Jozef VANHEES, prénommé, et ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (12.500.- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui même pour se terminer le 31 décembre 2016.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution sont évalués à mille cent euros (1.100.- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt l'associé unique représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le siège social de la société est établi à L-1835 Luxembourg, 23, rue des Jardiniers.
- 2.- Est nommé gérant unique de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Cyrille Jozef VANHEES, prénommé.

Vis-à-vis des tiers, le gérant a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et l'engager valablement par sa seule signature.

Déclaration

Le comparant déclare, en application de la loi du 12 novembre 2004 relative à la lutte contre le blanchiment et contre le financement du terrorisme, et du règlement grand-ducal du 1^{er} février 2010, être le bénéficiaire réel et final de la société ci-dessus et certifie que les fonds/biens/droits ne proviennent d'aucune infraction pénale.

Remarque

Avant la clôture des présentes, le notaire instrumentant a attiré l'attention sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes les autorisations requises pour exercer les activités plus amplement décrites comme objet social à l'article deux des présents statuts.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée par le notaire instrumentant, la personne comparante, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. J. VANHEES, Patrick SERRES.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 03 juillet 2015. Relation: GAC/2015/5608. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): N. DIEDERICH.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 6 juillet 2015.

Référence de publication: 2015141221/111.

(150119769) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2015.

Versito International S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 199.469.

—
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the seventh day of August.

Before Us, Maître Jean-Paul Meyers, notary, residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Stichting Versito International, a company incorporated under the laws of the Netherlands, having its registered office at De Boelelaan 7, 1083HJ Amsterdam, the Netherlands and registered with The Netherlands trade register under number 855407529 duly represented by its Director, Structured Finance Management (Netherlands) B.V. (the Shareholder),

here represented by Ms Ariane Mehrshahi with professional address at 13, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The said proxy, after having been signed “ne varietur” by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this notarial deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in its capacity as proxyholder of the Shareholder, has requested the officiating notary to enact the following articles of incorporation (the Articles) of a company, which it declares to establish as follows:

Art. 1. Form and Name. There exists a public limited liability company (société anonyme) under the name of “Versito International S.A.” (the Company) qualifying as a securitisation company (société de titrisation) within the meaning of the Luxembourg act dated 22 March 2004 relating to securitisation, as amended (the Securitisation Act 2004).

The Company may have one shareholder (the Sole Shareholder) or more than one shareholder. The Company will not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency, liquidation or bankruptcy of the Sole Shareholder.

Art. 2. Registered office. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (Luxembourg). It may be transferred within the boundaries of the municipality of Luxembourg by a resolution of the board of directors of the Company (the Board) or, in the case of a sole director (the Sole Director) by a decision of the Sole Director.

Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Duration. The Company is incorporated for an unlimited duration.

The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting (as defined below) adopted in the manner required for amendments of the Articles, as prescribed in article 23 below.

Art. 4. Corporate objects. The corporate object of the Company is to act as securitisation company in the context of one or more transactions governed by and under the Securitisation Act 2004.

The Company may enter into any transactions by which it acquires or assumes, directly or indirectly or through another entity or synthetically, risks relating to receivables, other assets, or liabilities of third parties or inherent to all or part of the activities carried out by third parties. The acquisition or assumption of such risks by the Company will be financed by the issuance of securities of any kind (by itself or by another securitisation entity), under one or more programmes as well as under single issuances, the value or return of which depend on the risks acquired or assumed by the Company.

Without prejudice to the generality of the foregoing, the Company may in particular:

a. subscribe or acquire in any other appropriate manner any securities or financial instruments (in the widest sense of the word) issued by international institutions or organisations, sovereign states, public and private companies, trusts or funds of any kind;

b. subscribe or acquire any other participations in companies, partnerships or other undertakings, which do not qualify as securities or financial instruments, provided that the Company will not actively intervene with the management of such undertakings in which it holds a holding, directly or indirectly;

c. acquire loan receivables which may or may not be embedded in securities;

d. acquire, by any means, claims, structured deposits, receivables other goods or structured products relating to commodities or assets;

e. sell, transfer, assign, charge, pledge or otherwise dispose of its assets in such manner and for such compensation as the Board or any person appointed for such purpose shall approve at such time;

f. in the furtherance of its object, manage, apply or otherwise use all of its assets, securities or other financial instruments, and provide, within the limits of article 61(3) of the Securitisation Act 2004, for any kind of guarantees and security rights, by way of mortgage, pledge, charge or other means over the assets and rights held by the Company;

g. in the context of the management of its assets, enter into securities lending transactions, repo agreements and including but not limited to, other techniques and instruments designed to protect it against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks;

h. enter into and perform derivatives transactions (including, but not limited to, swaps, futures, forwards and options, derivatives, repurchase, stock lending) and any similar transactions;

i. issue bonds, notes, participating certificates or any other form of debt securities (including by way of participation interest) or equity securities the return or value of which shall depend on the risks acquired or assumed by the Company; and

j. enter into loan agreements as borrower within the limits of the Securitisation Act 2004, including, in order to fund the acquisition or assumption of risks (i.e. prior to the issuance of the securities or, more generally, where the Company acts as acquisition entity), to comply with any payment or other obligation it has under, any of its securities or any agreement entered into within the context of its activities and insofar it seems to be useful and necessary within in the context of the transaction;

k. lend funds including the proceeds of any borrowing and/or issues of securities, within the limits of the Securitisation Act 2004 and provided such lending or such borrowing relates to securitisation transactions.

The Company may take any measure to safeguard its rights and enter into any transaction or transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with or useful for its purposes and which are able to promote their accomplishment or development to the largest extent permitted under the Securitisation Act 2004.

Art. 5. Compartments. In accordance with the Securitisation Act 2004, the Board is entitled to create one or more compartments corresponding each to a separate part of the Company's estate.

Subject to paragraph 4 of this article below, all assets allocated to a compartment are exclusively available to investors thereunder and the creditors whose claims have arisen in connection with the creation, operation or liquidation of that compartment.

Notwithstanding the foregoing, if, following the redemption or repayment in full of the borrowings of the Company attributable to a compartment and the satisfaction in full and termination of all obligations of the Company to other creditors whose claims have arisen in connection with such borrowings or the creation, operation or liquidation of that compartment,

there remain assets in such compartment, the Board may allocate such assets to another compartment or to the general estate of the Company.

Claims which are not incurred in relation to the creation, operation or liquidation of a specific compartment shall not be payable out of the assets of any compartment, but may be paid out of the general estate of the Company or if such claims cannot be otherwise funded may be apportioned by the Board between the Company's compartments on a pro rata basis of the assets of those compartments or on such other basis as it may deem more appropriate.

The Board or its delegates, shall establish and maintain separate accounting records for each compartment of the Company.

The liquidation of a compartment shall be decided by the Board.

Art. 6. Share capital. The subscribed share capital is set at thirty one thousand euros (EUR 31,000.-) consisting of thirty one thousand (31,000) ordinary shares in registered form with a par value of one euro (EUR 1.-) each.

The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution adopted by the General Meeting in the manner required for amendment of the Articles, as prescribed in article 23 below.

Art. 7. Shares. The shares are and will remain in registered form (actions nominatives), without any option to convert them into bearer shares.

A register of the shareholder(s) of the Company shall be kept at the registered office of the Company, where it will be available for inspection by any shareholders. Such register shall set forth the name of each shareholder, his residence or elected domicile, the number of shares held by him, the amounts paid up on each such share, and the transfer of shares and the dates of such transfers. The ownership of the shares will be established by the entry in this register.

The Company may redeem its own shares within the limits set forth by law.

Art. 8. Transfer of shares. The transfer of shares may be effected by a written declaration of transfer entered in the register of the shareholder(s) of the Company, such declaration of transfer to be executed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney or in accordance with the provisions applying to the transfer of claims provided for in article 1690 of the Luxembourg civil code.

The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer evidencing the consent of the transferor and the transferee satisfactory to the Company.

Art. 9. Debt securities. The Company may issue debt securities in registered form (obligations nominatives) or in bearer form (obligations au porteur).

Art. 10. Meetings of the shareholders of the Company. In the case of a Sole Shareholder, the Sole Shareholder assumes all powers conferred on the General Meeting. In these Articles, decisions taken, or powers exercised, by the General Meeting shall be a reference to decisions taken, or powers exercised, by the Sole Shareholder as long as the Company has only one shareholder. The decisions taken by the Sole Shareholder are documented by way of minutes.

In the case of a plurality of shareholders, any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company (the General Meeting) shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

The annual General Meeting shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the meeting, on the second Tuesday in May of each year at 11.00 a.m. (CET). If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the next following business day.

The annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board, exceptional circumstances so require.

Other meetings of the shareholders of the Company may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

Any shareholder may participate in a General Meeting by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) the shareholders attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the shareholders can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

Art. 11. Notice, quorum, powers of attorney and convening notices. The notice periods and quorum provided for by law shall govern the notice for, and the conduct of, the General Meetings, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote.

Except as otherwise required by law or by these Articles, resolutions at a duly convened General Meeting will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

A shareholder may act at any General Meeting by appointing another person as his proxy in writing whether in original, by telefax, cable, telegram, telex or by e-mail to which an electronic signature is affixed in accordance with the provisions of the Luxembourg law.

If all the shareholders of the Company are present or represented at a General Meeting, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 12. Management. In these Articles, any reference to the Board shall be a reference to the Sole Director (as defined below), in the case that the Company has only one director, as long as the Company has only one shareholder.

For so long as the Company has a Sole Shareholder, the Company can be managed by a Sole Director only who does not need to be the sole shareholder of the Company (the Sole Director). Where the Company has more than one shareholder, the Company shall be managed by a Board composed of at least three (3) directors who need not be shareholders of the Company. The member(s) of the Board shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

The director(s) shall be elected by the General Meeting. The shareholders of the Company shall also determine the number of directors, their remuneration and the term of their office. A director may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by resolution adopted by the General Meeting.

In the event of vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by a majority vote, a director to fill such vacancy until the next General Meeting.

Art. 13. Meetings of the Board. The Board shall appoint a chairman (the Chairman) among the Directors and may choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board and of the resolutions passed at the General Meeting or of the resolutions passed by the Sole Shareholder. The Chairman will preside at all meetings of the Board and any General Meeting. In his/her absence, the General Meeting or the other members of the Board (as the case may be) will appoint another chairman pro tempore who will preside at the relevant meeting by simple majority vote of the directors present or by proxy at such meeting.

The Board shall meet upon call by the Chairman or any two directors at the place indicated in the notice of meeting which shall be in Luxembourg.

Written notice of any meeting of the Board shall be given to all the directors at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the Board.

No such written notice is required if all the members of the Board are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda and of the meeting. The written notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telefax, cable, telegram, telex or e-mail to which an electronic signature is affixed in accordance with the provisions of the Luxembourg law, of each member of the Board. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board.

Any member of the Board may act at any meeting of the Board by appointing, in writing whether in original, by telefax, cable, telegram, telex or e-mail to which an electronic signature is affixed in accordance with the provisions of the Luxembourg law, another director as his or her proxy.

One member of the Board may represent any prevented member at a meeting of the Board if at least two members are either present in person or who assist at such meeting by way of conference call, video conference or any means of communication that complies with the requirements set forth in the next following paragraph, participate in a meeting of the Board.

Any director may participate in a meeting of the Board, and will be considered as having been personally present at such meeting, by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) the directors attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the directors can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

The Board can deliberate and act validly only if at least fifty percent (50%) of the Board is present or represented at a meeting. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting. In the case of a tied vote, the Chairman of the meeting shall have a casting vote.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board may also be passed in writing, such resolution shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed, manually or electronically by means of an electronic signature in accordance with the provisions of the Luxembourg law, by each and every directors. The date of such resolution shall be the date of the last signature.

Article 13 does not apply in the case that the Company is managed by a Sole Director.

Art. 14. Minutes of meetings of the Board or of resolutions of the Sole Director. The resolutions passed by the Sole Director are documented by written minutes held at the Company's registered office.

The minutes of any meeting of the Board shall be signed by the Chairman or a member of the Board who presided at such meeting or by any two Directors present at such meeting. The minutes relating to the resolutions taken by the Sole Director shall be signed by the Sole Director.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman, any two members of the Board or the Sole Director (as the case may be).

Art. 15. Powers of the Board. The Board is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest, including the power to transfer, assign or dispose of the assets of the Company in accordance with the Securitisation Act 2004 and the relevant issue documentation. All powers not expressly reserved by the law of 10th August, 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act 1915) or by the Articles to the General Meeting fall within the competence of the Board.

Art. 16. Delegation of powers. The Board may appoint a person (délégué à la gestion journalière), either a shareholder or not, or a member of the Board or not, who shall have full authority to act on behalf of the Company in all matters concerned with the daily management and affairs of the Company.

The Board may appoint a person, either a shareholder or not, either a director or not, as permanent representative for any entity in which the Company is appointed as member of the board of directors. This permanent representative will act with all discretion, but in the name and on behalf of the Company, and may bind the Company in its capacity as member of the board of directors of any such entity.

The Board is also authorised to appoint a person, either director or not, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

Art. 17. Binding signatures. The Company shall be bound towards third parties in all matters (including the daily management) by (i) the joint signatures of at least two Directors, or (ii) in the case of a sole director, the sole signature of the Sole Director or (iii) the joint signatures of any persons or sole signature of the person to whom such signatory power has been granted by the Board or the Sole Director, but only within the limits of such power.

Art. 18. Conflict of interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm.

Any director or officer of the Company who serves as director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

In the event that any director of the Company may have any personal and opposite interest in any transaction of the Company, such director shall make known to the Board such personal and opposite interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such director's interest therein, shall be reported to the next following annual General Meeting. This paragraph does not apply for so long as the Company has a Sole Director.

For so long as the Company has a Sole Director, the minutes of the General Meeting shall set forth the transactions entered into by the Company and the Sole Director and in which the Sole Director has an opposite interest to the interest of the Company.

The two preceding paragraphs do not apply to resolutions of the Board or the Sole Director concerning transactions made in the ordinary course of business of the Company of which are entered into on arm's length terms.

Art. 19. Statutory Auditor(s). The operations of the Company shall be supervised by one or more statutory auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The statutory auditor(s) shall be appointed by the Board in accordance with the Securitisation Act 2004. The Board will determine their number, their remuneration and the term of their office.

Art. 20. Accounting year. The accounting year of the Company shall begin on 1 January and shall terminate on 31 December of each year.

Art. 21. Allocation of profits. From the annual net profits of the Company, 5% (five per cent.) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to 10% (ten per cent.) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 6 above.

The General Meeting shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and it may, in its sole discretion, decide to pay dividends from time to time, as it believes best suits the corporate purpose and policy.

The dividends may be paid in euro or any other currency selected by the Board and they may be paid at such places and times as may be determined by the Board. The Board may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Companies Act 1915.

Art. 22. Dissolution and liquidation. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for amendment of these Articles, as prescribed in article 23 below. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the General Meeting deciding such liquidation. Such General Meeting shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

Art. 23. Amendments. These Articles may be amended, from time to time, by an extraordinary General Meeting, subject to the quorum and majority requirements referred to in the Companies Act 1915.

Art. 24. Applicable law. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Companies Act 1915 and the Securitisation Act 2004.

Transitory provisions

- 1) The first business year begins today and ends on 31 December 2016.
- 2) By derogation of article 10 of these Articles, the first annual General Meeting will be held on 7 February 2017.

Subscription

The Articles of the Company having thus been established, the party appearing, represented as state above, hereby declares that it subscribes to thirty one thousand (31,000) shares representing the total share capital of the Company.

All these shares have been paid up by the Shareholder to an extent of one hundred per cent. (100%) by payment in cash, so that the sum of thirty one thousand euros (EUR 31,000.-) paid by the Shareholder is from now on at the free disposal of the Company, evidence thereof having been given to the officiating notary.

Statement - Costs estimation

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed by article 26 of the Companies Act 1915 have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment. Further, the notary executing this deed confirms that these Articles comply with the provisions of article 27 of the Companies Act 1915.

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be incurred or charged to the Company as a result of its formation, is approximately evaluated at one thousand five hundred euros (EUR 1,500.-).

Resolutions of the shareholder

The above named party, represented as state above, representing the whole of the subscribed capital, has passed the following resolutions:

1. the number of directors is set at three (3);
2. the following persons are appointed as directors for a period of six (6) years:
 - Ms. Caroline KINYUA, director, born on 22 February 1978, in Nairobi, Kenya, professionally residing at 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg;
 - Mr. Gerhard HINNERK KOCH, director, born on 15 March 1963, in Bremen, Germany, professionally residing at 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg;
 - Ms. Lara NASATO, director, born on 1 March 1984, in Montebelluna, Italy, professionally residing at 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg; and
3. the address of the registered office of the Company is at 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing party and in case of divergences between English and the French versions, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the party appearing, known to the notary by his surname, name, civil status and residences, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le septième jour du mois d'août.

Par-devant Nous, Maître Jean-Paul Meyers, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Stichting Versito International, une société constituée selon le droit néerlandais, ayant son siège social à De Boelelaan 7, 1083HJ Amsterdam, Pays-Bas, immatriculée auprès de la Chambre de Commerce des Pays-Bas sous le numéro 855407529, dûment représentée par son Administrateur Structured Finance Management (Netherlands) B.V. (l'Actionnaire),

ici représentée par Ariane Mehrshahi, ayant son adresse professionnelle à 13, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Luxembourg.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante ainsi que par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte notarié pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, agissant en sa qualité de mandataire de l'Actionnaire, a requis le notaire instrumentaire de dresser les statuts (ci-après, les Statuts) d'une société anonyme qu'il déclare constituer et qu'il a arrêtés comme suit:

Art. 1^{er}. Forme et Dénomination. Il est établi une société anonyme sous la dénomination de «Versito International S.A.» (ci-après, la Société) ayant la qualité de société de titrisation au sens de la loi luxembourgeoise du 22 mars 2004 relative à la titrisation, telle que modifiée (ci-après, la Loi sur la Titrisation de 2004).

La Société peut avoir un actionnaire unique (ci-après, l'Actionnaire Unique) ou plusieurs actionnaires. La société ne pourra pas être dissoute par le décès, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Actionnaire Unique.

Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (Luxembourg). Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration de la Société (ci-après, le Conseil d'Administration) ou, dans le cas d'un administrateur unique (ci-après, l'Administrateur Unique) par une décision de l'Administrateur Unique.

Lorsque le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se sont produits ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces événements extraordinaires. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Durée de la Société. La Société est constituée pour une période indéterminée.

La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'Assemblée Générale (telle que définie ci-après) de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 23 ci-après.

Art. 4. Objet Social. La Société a pour objet social de servir comme véhicule pour toute transaction de titrisation permise par la Loi sur la Titrisation de 2004.

La Société peut effectuer toutes transactions par lesquelles elle acquiert ou supporte, directement ou indirectement ou par l'intermédiaire d'une autre entité ou d'un autre organisme, les risques liés à la détention de créances, d'autres biens, ou engagements de tiers ou inhérents à tout ou partie des activités réalisées par des tiers. L'acquisition ou le support de ces risques par la Société sera financée par l'émission de valeurs mobilières de toute nature (par elle-même ou une autre société de titrisation) en vertu d'un ou plusieurs programmes ainsi qu'en vertu d'émissions uniques dont la valeur ou le rendement dépend des risques acquis ou supportés par la Société.

Sans porter préjudice à ce qui précède, la Société peut, en particulier:

a) souscrire à ou acquérir, de toute autre manière appropriée, toutes valeurs mobilières ou instruments financiers (dans le sens large du terme) émis par des institutions internationales ou des organisations, états souverains, sociétés publiques et privées, fondations ou fonds de toutes sortes;

b) souscrire à ou acquérir toutes autres participations dans des sociétés, partenariats ou autres entreprises qui ne sont pas qualifiées de titres ou d'instruments financiers, sous réserve que la Société n'intervienne pas activement dans la gestion de ces entreprises dans lesquelles elle détient une participation, directement ou indirectement;

c) acquérir des créances de prêts qui peuvent être ou ne pas être intégrées dans des valeurs mobilières;

d) acquérir, par tout moyen, les titres, créances, dépôts structurés, créances et/ou autres biens, produits dérivés sur matières premières et/ou de tous biens;

e) vendre, transférer, céder, gager ou autrement disposer de ses actifs d'une manière à ce que le Conseil d'Administration ou toute personne nommée à cette fin approuve à ce moment;

f) dans l'exercice de son objet, gérer ou utiliser tous ses actifs, titres ou autres instruments financiers et fournir, dans les limites posées par l'article 61(3) de la Loi sur la Titrisation de 2004, toutes sortes de garanties et sûretés par voie d'hypothèque, de gage, charge ou autres moyens sur les actifs et droits détenus par la Société;

g) dans le contexte de la gestion de ses actifs, effectuer des opérations de prêts de titres, de mise en pension et y compris, sans s'y limiter, d'autres techniques et instruments créés pour la protéger contre les risques de crédit, de changement de devise, de taux d'intérêt et les autres risques;

h) exécuter et accomplir des transactions sur instruments dérivés (y compris, sans s'y limiter, swaps, opérations à terme (futures), opérations sur produits dérivés et marchés à prime (options), opérations de rachat, prêt de titres ainsi que toutes autres opérations similaires;

i) émettre des obligations, billets, titres de participation ou toute autre forme de titres de dette (y compris par voie de ou participation) ou titres de capital dont le remboursement ou la valeur dépendra des risques acquis ou supportés par la Société;

j) entrer dans des contrats de prêt en tant qu'emprunteur dans les limites de la Loi sur la Titrisation 2004, y compris, afin de financer l'acquisition et l'acceptation des risques (i.e. avant l'émission des valeurs mobilières ou, plus généralement, lorsque la Société agit en tant qu'organisme d'acquisition), pour se conformer à tout paiement ou autre obligation qui lui incombe, à chacune de ses valeurs mobilières ou à tout contrat conclu dans le contexte de ses activités et dans la mesure où cela semble utile et nécessaire dans le contexte de la transaction;

k) prêter des fonds comprenant le produit de tout emprunt et/ou l'émission de titres, dans les limites de la Loi sur la Titrisation 2004 et à condition que ce prêt ou cet emprunt soit lié à des transactions de titrisation.

La Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toutes opérations ou transactions qui sont directement ou indirectement liées à ou utiles pour ses objectifs et qui sont capables de promouvoir leur accomplissement ou leur développement de la manière la plus large autorisée par la Loi sur la Titrisation de 2004.

Art. 5. Compartiments. Conformément à la Loi sur la Titrisation de 2004, le Conseil d'Administration peut créer un ou plusieurs compartiments correspondant chacun à une partie distincte du patrimoine de la Société.

Conformément au paragraphe 4 du présent article, tous les actifs d'un compartiment répondent exclusivement des droits des investisseurs relatifs à ce compartiment et ceux des créanciers dont la créance est née à l'occasion de la constitution, du fonctionnement ou de la liquidation de ce compartiment.

Nonobstant ce qui précède, si, suivant le rachat ou le remboursement total des emprunts de la Société imputables à un compartiment et la pleine satisfaction et la cessation de toutes les obligations de la Société envers les autres créanciers dont les créances sont nées à l'occasion de ces emprunts ou de la constitution, du fonctionnement ou de la liquidation de ce compartiment, il reste des actifs dans ce compartiment, le Conseil d'Administration peut allouer ces actifs à un autre compartiment ou au patrimoine général de la Société.

Les créances qui ne sont pas nées à l'occasion de la constitution, du fonctionnement ou de la liquidation d'un compartiment spécifique ne seront pas payables avec les actifs de tout compartiment, mais peuvent être payées avec le patrimoine général de la Société ou si ces créances ne peuvent pas être financées autrement, être partagées par le Conseil d'Administration entre les compartiments de la Société au prorata des actifs de ces compartiments ou sur toute autre base que le Conseil d'Administration considère plus appropriée.

Le Conseil d'Administration ou ses délégués établira et tiendra des livres comptables séparés pour chaque compartiment de la Société.

La mise en liquidation d'un compartiment sera décidée par le Conseil d'Administration.

Art. 6. Capital Social. Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par trente et un mille (31.000) actions ordinaires sous forme nominative d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution prise par l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modification des Statuts, tel que prescrit à l'article 23 ci-après.

Art. 7. Actions. Les actions sont et resteront nominatives, sans aucune option de les convertir en actions au porteur.

Un registre de(s) actionnaire(s) de la Société est tenu au siège social de la Société où il peut être consulté par tout actionnaire. Ce registre contient le nom de tout actionnaire, sa résidence ou son domicile élu, le nombre d'actions qu'il détient, le montant libéré pour chacune de ces actions, ainsi que la mention des transferts des actions et les dates de ces transferts. La propriété des actions est établie par inscription dans ledit registre.

La Société peut racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

Art. 8. Transfert d'actions. Le transfert des actions peut se faire par une déclaration écrite de transfert inscrite au registre de(s) actionnaire(s) de la Société, cette déclaration de transfert devant être signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet ou, conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code civil luxembourgeois relatives à la cession de créances.

La Société peut également accepter comme preuve de transfert d'actions d'autres instruments de transfert, dans lequel les consentements du cédant et du cessionnaire sont établis et jugés suffisants par la Société.

Art. 9. Obligations. La Société peut émettre des obligations nominatives ou des obligations au porteur.

Art. 10. Réunions des actionnaires de la Société. Dans l'hypothèse d'un Actionnaire Unique, l'Actionnaire Unique détient tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale est une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Actionnaire Unique tant que la Société n'a qu'un actionnaire unique. Les décisions prises par l'Actionnaire Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux.

Dans l'hypothèse d'une pluralité d'actionnaires, toute assemblée générale des actionnaires de la Société (ci-après, l'Assemblée Générale) régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

L'Assemblée Générale annuelle se tient, conformément à la loi luxembourgeoise, à Luxembourg, au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, le deuxième mardi de mai de chaque année à 11 heures (HEC). Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

L'Assemblée Générale peut se tenir à l'étranger si le Conseil d'Administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Les autres Assemblées Générales pourront se tenir aux lieux et heures spécifiés dans les avis de convocation.

Tout actionnaire de la Société peut participer à l'Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à la réunion de l'Assemblée Générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'Assemblée Générale peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion de l'Assemblée Générale est retransmise en continu et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion de l'Assemblée Générale par un tel moyen de communication équivalra à une participation en personne à une telle réunion.

Art. 11. Délais de convocation, quorum, procurations et avis de convocation. Les délais de convocation et quorum requis par la loi sont applicables aux avis de convocation et à la conduite de l'Assemblée Générale, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

Chaque action donne droit à une voix.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale dûment convoquée sont prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants.

Chaque actionnaire peut prendre part aux assemblées générales des actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par téléfax, par câble, par télégramme, par télex ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise une autre personne comme mandataire.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Art. 12. Administration de la Société. Dans ces Statuts, toute référence au Conseil d'Administration est une référence à l'Administrateur Unique (tel que défini ci-après), dans l'hypothèse où la Société n'a qu'un seul administrateur tant que la Société a un actionnaire unique.

Tant que la Société n'a qu'un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique qui n'a pas besoin d'être l'actionnaire unique de la Société (ci-après, l'Administrateur Unique). Si la Société a plus d'un actionnaire, la Société est administrée par un Conseil d'Administration comprenant au moins trois (3) membres, lesquels ne sont pas nécessairement actionnaires de la Société. Le(s) membre(s) du Conseil d'Administration est/sont élu(s) pour un terme ne pouvant excéder six ans et il(s) est/sont rééligible(s).

Le(s) administrateur(s) sont élus par l'Assemblée Générale. Les actionnaires de la Société déterminent également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'Assemblée Générale.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de retraite ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale.

Art. 13. Réunion du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration doit nommer un président (ci-après, le Président) parmi les Administrateurs et peut désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et des décisions de l'Assemblée Générale ou de l'Actionnaire Unique. Le Président préside toutes les réunions du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale. En son absence, l'Assemblée Générale ou les autres membres du Conseil d'Administration, le cas échéant, nommera un président pro tempore qui présidera la réunion en question, par un vote à la majorité simple des administrateurs présents ou par procuration à la réunion en question.

Les réunions du Conseil d'Administration sont convoquées par le Président ou par deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation qui sera au Luxembourg.

Avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration est donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les administrateurs de la Société sont présents ou représentés lors du Conseil d'Administration et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque membre du Conseil d'Administration donné par écrit soit en original, soit par téléfax, câble, télégramme, par télex ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil d'Administration se tenant aux lieux et places prévus dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Tout administrateur peut se faire représenter au Conseil d'Administration en désignant par écrit soit en original, soit par téléfax, câble, télégramme, par télex ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise un autre administrateur comme son mandataire.

Un membre du Conseil d'Administration peut représenter tout administrateur empêché lors de la réunion du Conseil d'Administration si au moins deux membres sont physiquement présents à la réunion du Conseil d'Administration ou y participent par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire remplissant les conditions visées au paragraphe ci-dessous.

Tout administrateur peut participer à la réunion du Conseil d'Administration, et sera considéré comme ayant été présent personnellement pendant cette réunion, par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les administrateurs participant à la réunion du Conseil d'Administration peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion du Conseil d'Administration peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion du Conseil d'Administration est retransmise en continu et (iv) les membres du Conseil d'Administration peuvent valablement délibérer.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et/ou agir valablement que si au moins cinquante pour cent (50%) du Conseil d'Administration sont présents ou représentés à une réunion du Conseil d'Administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de ce Conseil d'Administration. Au cas où lors d'une réunion, il existe une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du Président de la réunion sera prépondérante.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par voie circulaire. Une telle résolution doit consister en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions et signés, manuellement ou électroniquement par une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise, par tous les membres du Conseil d'Administration. La date d'une telle décision est la date de la dernière signature.

L'article 13 ne s'applique pas au cas où la Société est administrée par un Administrateur Unique.

Art. 14. Procès-verbal de réunion du Conseil d'Administration ou des résolutions de l'Administrateur Unique. Les résolutions prises par l'Administrateur Unique sont inscrites dans des procès-verbaux tenus au siège social de la Société.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par le Président ou un autre Administrateur qui en aura assumé la présidence ou par deux Administrateurs présents à une telle réunion. Les procès-verbaux des résolutions prises par l'Administrateur Unique sont signés par l'Administrateur Unique.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs sont signés par le Président, deux membres du Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique (le cas échéant).

Art. 15. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société, et notamment le pouvoir de transférer, céder et disposer des actifs de la Société conformément à la Loi sur la Titrisation de 2004 et conformément aux dispositions de la documentation d'émission des titres en question. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés, telle que modifiée (la Loi sur les Sociétés de 1915) ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 16. Délégation de pouvoirs. Le Conseil d'Administration peut nommer un délégué à la gestion journalière, actionnaire ou non, membre du Conseil d'Administration ou non, qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière.

Le Conseil d'Administration peut nommer une personne, actionnaire ou non, administrateur ou non, en qualité de représentant permanent au sein de toute entité dans laquelle la Société est nommée membre du conseil d'administration. Ce représentant permanent agira de son propre chef, mais au nom et pour le compte de la Société et engagera la Société en sa qualité de membre du conseil d'administration d'une telle entité.

Le Conseil d'Administration est aussi autorisé à nommer une personne, administrateur ou non, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

Art. 17. Signatures autorisées. La Société est engagée, en toutes circonstances (y compris dans le cadre de la gestion journalière), vis-à-vis des tiers par (i) la signature conjointe d'au moins deux Administrateurs ou (ii) la signature de l'Administrateur Unique dans l'hypothèse d'un administrateur unique ou (iii) par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration ou par l'Administrateur Unique, et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

Art. 18. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel dans une telle société ou entité, ou sont administrateur, actionnaire, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité.

Tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêché de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, cet administrateur devra informer le Conseil d'Administration de la Société de son intérêt personnel et contraire et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de cet administrateur à la prochaine Assemblée Générale. Ce paragraphe ne s'applique pas tant que la Société est administrée par un Administrateur Unique.

Tant que la Société est administrée par un administrateur unique, les procès-verbaux de l'Assemblée Générale devront décrire les opérations dans lesquelles la Société et l'Administrateur Unique se sont engagés et dans lesquelles l'Administrateur Unique a un intérêt opposé à celui de la Société.

Les deux paragraphes qui précèdent ne s'appliquent pas aux résolutions du Conseil d'Administration ou de l'Administrateur Unique concernant les opérations réalisées dans le cadre des affaires courantes de la Société conclues à des conditions normales.

Art. 19. Réviseur(s) d'entreprises agréé(s). Les opérations de la Société sont surveillées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés. Le ou les réviseurs d'entreprises agréés sont nommés par le Conseil d'Administration conformément

à la Loi sur la Titrisation de 2004. Le Conseil d'Administration déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat.

Art. 20. Exercice social. L'exercice social commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 21. Affectation des Bénéfices. Il est prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent) qui sont affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 6 des Statuts.

L'Assemblée Générale décide de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décidera seule de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société.

Les dividendes peuvent être payés en euros ou en toute autre devise choisie par le Conseil d'Administration et doivent être payés au lieu et place choisis par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi sur les Sociétés de 1915.

Art. 22. Dissolution et Liquidation. La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 23 ci-après. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par la décision de l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. L'Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

Art. 23. Modifications statutaires. Les présents Statuts peuvent être modifiés de temps en temps par l'Assemblée Générale extraordinaire, dans les conditions de quorums et de majorité requises par la Loi sur les Sociétés de 1915.

Art. 24. Droit applicable. Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la Loi sur les Sociétés de 1915 et de la Loi sur la Titrisation de 2004.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2016.
- 2) Par dérogation à l'article 10 des présents Statuts, la première Assemblée Générale annuelle se tiendra le 7 février 2017.

Souscription et libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare qu'elle a souscrit aux trente et un mille (31.000) actions représentant la totalité du capital social de la Société.

Toutes ces actions ont été libérées par l'Actionnaire à hauteur de cent pour cent (100%) par paiement en numéraire, de sorte que le montant de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) payé par l'Actionnaire est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration - Estimation des frais

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi sur les Sociétés de 1915 et en constate expressément l'accomplissement. Il confirme en outre que ces Statuts sont conformes aux dispositions de l'article 27 de la Loi sur les Sociétés de 1915.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est estimé approximativement à la somme de mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Résolutions de l'actionnaire

La partie comparante susvisée, représentée comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. le nombre d'administrateurs est fixé à trois (3);
2. les personnes suivantes sont nommées en tant qu'administrateurs pour une période de six (6) ans:
 - Madame Caroline KINYUA, administratrice, née le 22 février 1978, à Nairobi, Kenya, demeurant professionnellement au 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg;
 - Monsieur Gerhard HINNERK KOCH, administrateur, né le 15 mars 1963, à Brême, Allemagne, demeurant professionnellement au 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg; et
 - Madame Lara NASATO, administratrice, née le 1^{er} mars 1984, à Montebelluna, Italie, demeurant professionnellement au 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg;
3. le siège social de la société est fixé au 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante et en cas de distorsions entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, cette personne a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Mehrshahi, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 12 août 2015. Relation: EAC/2015/18853. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Amédé SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 12 août 2015.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2015141802/595.

(150154240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2015.

Dee Acquisitions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 197.992.

—
STATUTES

In the year two thousand fifteen, on the thirteenth day of May.

Before, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Kildare Holdings Luxembourg S.à r.l., a Luxembourg private limited company, being registered with the Luxembourg Trade and Companies Registrar under number B182789, having its registered address at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, represented by Mr Louis Paletta, acting in his capacity as A manager of Kildare Holdings Luxembourg S.à r.l., signing together with Mr Davy Toussaint, acting in his capacity as B manager of Kildare Holdings Luxembourg S.à r.l.,

here represented by Mrs Alexandra FUENTES, private employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, on 12 May 2015.

Said proxy, after having been initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed, and be submitted with this deed to the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated.

Art. 1. Name. There exists a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) by the name of "Dee Acquisitions S.à r.l." (the Company).

Art. 2. Corporate object. The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in Luxembourg and foreign companies, in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

The Company may use its funds to establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time, to acquire, invest in and dispose of any kinds of property, tangible and intangible, movable and immovable, and namely but not limited to, its portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, acquisition, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities, and any intellectual property rights, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise and to develop them. The Company may receive or grant licenses on intellectual property rights.

The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt securities in registered form and subject to transfer restrictions. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries or affiliated companies.

The Company may give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations and the obligations of companies in which the Company has a direct or indirect participation or interest and to companies which form part of the same group of companies as the Company and it may grant any assistance to such companies, including, but not limited to, assistance in the management and the development of such companies and their portfolio, financial assistance, loans, advances or guarantees. It may pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all its assets.

In addition, the Company may acquire and sell real estate properties, for its own account, either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad and it may carry out all operations relating to real estate properties, including the direct or indirect

holding of participations in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial, personal, and real estate operations, which are directly or indirectly connected with its corporate purpose or which may favour its development.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Registered office. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the manager/board of managers of the Company.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 5. Share capital. The Company's subscribed share capital is fixed at USD 20,000 (twenty thousand United States dollars), represented by 20,000 (twenty thousand) shares having a nominal value of USD 1 (One United States dollar) each.

Art. 6. Amendments to the share capital. The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by decision of the shareholder meeting, in accordance with article 16 of these articles of association.

Art. 7. Profit sharing. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 8. Indivisible shares. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, and only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 9. Transfer of shares. In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In case of plurality of shareholders, the transfer of shares inter vivos to third parties must be authorised by the general meeting of the shareholders who represent at least three-quarters of the paid-in capital of the Company. No such authorisation is required for a transfer of shares among the shareholders.

The transfer of shares mortis causa to third parties must be accepted by the shareholders who represent three-quarters of the rights belonging to the surviving shareholders.

The requirements of articles 189 and 190 of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act) will apply.

Art. 10. Drag-along rights. If one or more shareholders holding shares representing at least 75 per cent of the share capital (each a Dragging Shareholder and together Dragging Shareholders) intend to transfer all of their shares held in the Company against cash consideration or any other consideration (including without limitation newly issued shares, a combination of cash and newly issued shares, loan notes or otherwise) to a third party (the Transferee), save for any third party that is an Affiliate of any of the Dragging Shareholders, the Dragging Shareholders shall have the right to force the transfer by all the other shareholders (and only all the shareholders) (each a Dragged Shareholder) of all (and not less than all) of their shares to the Transferee on the terms and conditions set out below.

In order to exercise their drag along rights under this article 10, (i) the Drag Along Shareholders must act jointly by unanimous consent and (ii) the Dragging Shareholders shall serve a written notice to each of the Dragged Shareholders in advance of the intended transfer (a Drag Along Notice) at the Dragged Shareholder' address set forth in the share register. If there is only one Dragging Shareholder, the use of the terms "Dragging Shareholders" shall be construed accordingly.

The Drag Along Notice shall include the intended date and hour at which the Transferee shall have received from the Dragged Shareholder the Transfer Documents signed by the Dragged Shareholder, which shall be no earlier than the same day as the day of the transfer by the Dragging Shareholders of their shares to the Transferee (the Drag-Along Completion Date). The Drag-Along Completion Date may be amended by way of a notice served by the Dragging Shareholders to a Dragged Shareholder. For the purpose of these Articles, Transfer Documents shall mean those agreements and any other documents required from the Dragged Shareholders in connection with the transfer of their shares by the Dragged Shareholders pursuant to the terms of this article 10, including, without limitation, transfer agreements, confidentiality agreement, notices of transfer, escrow agreement, or subscription letter to subscribe for newly issued shares of the Transferee, that are communicated to the Dragged Shareholders by the Dragging Shareholders at any time before the Drag-Along Completion Date (whether they are accompanying the Drag Along Notice or not).

Upon receipt of the Drag Along Notice, a Dragged Shareholder shall have the obligations towards all the Dragging Shareholders to transfer all of its shares to the Transferee on terms no less favourable as shall have been agreed between the Dragging Shareholders and the Transferee on the Drag-Along Completion Date, as set out in the Transfer Documents. For that purpose, a Dragged Shareholder shall deliver to the Transferee the Transfer Documents signed by it that must be received by the Transferee on or before the Drag-Along Completion Date.

If, at the Drag Along Completion Date, a Dragged Shareholder defaults in transferring its Shares pursuant to this article 10, the Company shall be authorized to, under an irrevocable special power of attorney hereby granted by each of the Dragged Shareholders, effective as of the default by the Dragged Shareholder, in the name and on behalf of the Dragged

Shareholder, execute and deliver the Transfer Documents and to execute and deliver all other documents and do all things which the Company may, at its sole discretion and on the terms determined at its sole discretion by it, consider to be necessary for the performance by the Dragged Shareholder of its obligations under this article 10, including, without limitation, the signature of the Company's registers on the Dragged Shareholder's name and behalf to record the transfer of the Shares of the Dragged Shareholder to the Transferee and the receipt by the Company of the consideration for such transfer.

Each of the Dragged Shareholders shall ratify and confirm, to the extent required, all actions carried out and all documents executed by the Company in the exercise of their special power of attorney set out in the above paragraph.

If, upon receipt of the Drag Along Notice and before the Drag Along Completion Date, a Dragged Shareholder transfers any of its shares to any person other than the Transferee, the Dragged Shareholder shall remain liable to perform the obligations arising out of the exercise of the drag along rights under this article 10 by the Dragging Shareholders and the transferee shall be jointly liable with such Dragged Shareholder and be treated as a Dragged Shareholder for the purpose of this article 10.

The liability of the Dragged Shareholders under this article 10 shall be several and not joint and several.

For the purpose of this article 10:

(a) Affiliate means in relation to any person, any Subsidiary or Ultimate Holding Company of that person and any other Subsidiary of that Ultimate Holding Company.

(b) a company is a Subsidiary of another company, its Holding Company, if that other company:

- (i) holds a majority of the voting rights in it, or
- (ii) is a member of it and has the right to appoint or remove a majority of its board of directors, or
- (iii) is a member of it and controls alone, pursuant to an agreement with other members, a majority of the voting rights in it,

or if it is a Subsidiary of a company that is itself a Subsidiary of that other company.

(c) a company is a Wholly-Owned Subsidiary of another company if it has no members except that other and that other's wholly-owned Subsidiaries or persons acting on behalf of that other or its wholly-owned Subsidiaries.

(d) Wholly-owned Group means a body corporate and any Holding Company of which it is a Wholly-Owned Subsidiary and any other Wholly-Owned Subsidiaries of that Holding Company (including any wholly-owned Subsidiary of the body corporate).

Art. 11. Redemption of shares. The Company shall have power to acquire shares in its own capital provided that the Company has sufficient distributable reserves and funds to that effect.

The acquisition and disposal by the Company of shares held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the sole shareholder or the general meeting of the shareholders. The quorum and majority requirements applicable for amendments to the articles of association shall apply in accordance with article 16 of these articles of association.

Art. 12. Death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the shareholders. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders will not terminate the Company to an end.

Art. 13. Management. The Company is managed by one or more managers. Each manager may be assigned either an A or a B signatory power. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) are appointed, revoked and replaced by a decision of the general meeting of the shareholders, adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The general meeting of the shareholders may at any time and ad nutum (without cause) dismiss and replace the manager or, in case of plurality, any one of them.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name and on behalf of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 13 have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the power of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its sole manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers, and in case A and B managers have been appointed, by the joint signatures of a manager with an A signatory power and a manager with a B signatory power.

The manager, or in case of plurality of managers, any two managers, and in case A and B managers have been appointed, a manager with an A signatory power and a manager with a B signatory power jointly may sub-delegate their powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The manager, or in case of plurality of managers, the delegating manager managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In the case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented. The board of managers can deliberate or act validly only if at least the majority of its members is present or represented at a meeting of the board of managers.

A chairman pro tempore of the board of managers may be appointed by the board of managers for each board meeting of the Company. The chairman, if one is appointed, will preside at the meeting of the board of managers for which he has been appointed. The board of managers will appoint a chairman pro tempore, if one is appointed, by vote of the majority of the managers present or represented at the board meeting.

In the case of plurality of managers, written notice of any meeting of the board of managers will be given to all managers, in writing or by telefax or electronic mail (e-mail), at least 24 (twenty-four) hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. A meeting of the board of managers can be convened by any manager. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

A manager may act at a meeting of the board of managers by appointing in writing or by telefax or electronic mail (e-mail) another manager as his proxy. A manager may also participate in a meeting of the board of managers by conference call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to be identified and to deliberate. The participation by a manager in a meeting by conference call, videoconference or by other similar means of communication mentioned above shall be deemed to be a participation in person at such meeting and the meeting shall be deemed to be held at the registered office of the Company. The decisions of the board of managers will be recorded in minutes to be held at the registered office of the Company and to be signed by the managers attending, or by the chairman of the board of managers, if one has been appointed. Proxies, if any, will remain attached to the minutes of the relevant meeting.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be passed in writing in which case the minutes shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager. The date of such circular resolutions shall be the date of the last signature. A meeting of the board of managers held by way of such circular resolutions is deemed to be held in Luxembourg.

Art. 14. Liability of the manager(s). The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 15. General meetings of the shareholders. An annual general meeting of the shareholder(s) shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in the municipality of its registered office as may be specified in the notice of meeting.

Other general meetings of the shareholder(s) may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

As long as the Company has no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of shareholder(s) can, instead of being passed at general meetings, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing (such vote to be evidenced by letter or telefax or electronic mail (e-mail) transmission).

Art. 16. Shareholders' voting rights, quorum and majority. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of the shareholders.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the articles of association of the Company may only be adopted by the majority in number of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital and the nationality of the Company can only be changed by unanimous vote, subject to the provisions of the Companies Act.

Art. 17. Financial year. The Company's year starts on the 1 January and ends on 31 December of each year.

Art. 18. Financial statements. Each year, with reference to 31st December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 19. Appropriation of profits, reserves. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent. (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent. (10%) of the Company's nominal share capital. The general meeting shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends.

Art. 20. Liquidation. At the time of winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 21. Statutory auditor - External auditor. In accordance with article 200 of the Companies Act, the Company needs only to be audited by a statutory auditor if it has more than 25 (twenty-five) shareholders. An external auditor needs to be appointed whenever the exemption provided by article 69 (2) of the Luxembourg act dated 19 December 2002 on the trade and companies register and on the accounting and financial accounts of companies does not apply.

Art. 22. Reference to legal provisions. Reference is made to the provisions of the Companies Act for all matters for which no specific provision is made in these articles of association.

Subscription and Payment

All shares have been subscribed as follows:

Kildare Holdings Luxembourg S.à.r.l., prenamed,	20,000 (twenty thousand) shares
Total:	20,000 (twenty thousand) shares

All shares have been fully paid-up by contribution in cash, so that the sum of USD 20,000 (twenty thousand US dollars) is at the free disposal of the Company; evidence of which has been given to the undersigned notary.

Transitory Provisions

The first financial year shall begin today and it shall end on 31 December 2015.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately.

The amount of USD 20,000.- (twenty thousand US Dollars) corresponds to the amount of EUR 17,815.16 (seventeen thousand eight hundred fifteen euros and sixteen cents) according to the exchange rate published on XE.COM on May 13th, 2015.

Extraordinary General Meeting

Immediately after the incorporation, the sole shareholder representing the entire subscribed capital of the Company has herewith adopted the following resolutions:

1. The number of managers is set at 3 (three). The sole shareholder appoints as managers of the Company for an unlimited period of time:

As A manager:

- M. Louis Paletta, whose professional address is 7, Village Circle, Suite 335, West, USA.

As B managers:

- M. Davy Toussaint, whose professional address is 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg; and
- M. David Catala, whose professional address is 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

2. The registered office is established at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the date stated above.

In witness whereof We, the undersigned notary, have set our hand and seal on the date and year first hereabove mentioned.

The document having been read to the proxyholder(s) of the appearing party, the proxyholder(s) of the appearing party signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le treizième jour du mois de mai.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Kildare Holdings Luxembourg S.à.r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B182789, avec siège social au 6, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, représentée par M. Louis Paletta agissant en capacité de gérant A de Kildare Holdings Luxembourg S.à.r.l., signant conjointement avec M. Davy Toussaint, agissant en capacité de gérant B de Kildare Holdings Luxembourg S.à.r.l.

ici représentée par Madame Alexandra FUENTES, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 12 mai 2015;

Ladite procuration, après paraphe ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Ladite partie comparante, aux termes de la capacité avec laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer entre eux.

Art. 1^{er}. Nom. Il existe une société à responsabilité limitée, prenant la dénomination de "Dee Acquisitions S.à r.l." (ci-après, la Société).

Art. 2. Objet social. L'objet social de la Société est l'accomplissement de toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, sous quelque forme que ce soit, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société peut utiliser ses fonds pour constituer, administrer, développer et vendre ses portefeuilles d'actifs tel qu'ils seront constitués au fil du temps, acquérir, investir dans et vendre toute sorte de propriétés, corporelles ou incorporelles, mobilières ou immobilières, notamment, mais non limité à des portefeuilles de valeurs mobilières de toute origine, pour participer dans la création, l'acquisition, le développement et le contrôle de toute entreprise, pour acquérir, par voie d'investissement, de souscription ou d'option des valeurs mobilières et des droits intellectuels, pour en disposer par voie de vente, transfert, échange ou autrement et pour les développer. La Société peut octroyer des licences et des droits intellectuels de toute origine.

La Société peut emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes sous forme nominative et soumise à des restrictions de transfert. La Société peut accorder tous crédits, y compris le produit de prêts et/ou émissions de valeurs mobilières, à ses filiales ou sociétés affiliées.

La Société peut consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations et les obligations de sociétés dans lesquelles elle a une participation ou un intérêt directs ou indirects et à toute société faisant partie du même groupe de sociétés que la Société et elle peut assister ces sociétés pour, y inclus, mais non limité à la gestion et le développement de ses sociétés et leur portefeuille, financièrement, par des prêts, avances et garanties. Elle peut nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

En plus, la Société peut acquérir et céder des propriétés immobilières, pour son propre compte, à la fois au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger et elle peut effectuer toutes les opérations en relation avec des propriétés immobilières, y inclus la détention directe ou indirecte de participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères qui ont comme objet principal l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et la location de propriétés immobilières.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision d'une assemblée générale extraordinaire des associés. Il peut être transféré à l'intérieur de la commune par une décision du gérant/conseil de gérance.

La Société peut ouvrir des bureaux et succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

Art. 5. Capital social. Le capital social de la Société est fixé à la somme de 20.000 USD (vingt mille dollars des Etats-Unis d'Amérique) et est représenté par 20.000 (vingt mille) parts sociales d'une valeur nominale de USD 1.- (un dollar des Etats-Unis d'Amérique) chacune.

Art. 6. Modification du capital social. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 16 des présents statuts.

Art. 7. Participation aux bénéfices. Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 8. Parts sociales indivisibles. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Transfert de parts sociales. Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales inter vivos à des tiers non-associés doit être autorisée par l'assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social. Une telle autorisation n'est pas requise pour une cession de parts sociales entre associés.

La cession de parts sociales mortis causa à des tiers non-associés doit être acceptée par les associés qui représentent trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Les exigences des articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915) doivent être respectées.

Art. 10. Vente forcée (Drag-along). Si un ou plusieurs associés détenant des parts sociales représentant au moins 75 pour cent du capital social de la Société (chacun un Associé Ayant le Droit d'Exiger une Offre Forcée et ensemble Associés

Ayant le Droit d'Exiger une Offre Forcée (Dragging Shareholder) ont l'intention de céder toutes leurs parts détenues dans la Société en contrepartie d'un paiement en numéraire ou tout autre paiement (y compris, sans restriction, de parts sociales nouvellement émises, une combinaison de paiement en numéraire et de parts sociales nouvellement émises, de titres d'emprunt ou autres) à un tiers (le Bénéficiaire), à l'exception d'un tiers qui est un Affilié d'un des Associés Ayant le Droit d'Exiger une Offre Forcée, les Associés Ayant le Droit d'Exiger une Offre Forcée ont le droit de forcer le transfert de toutes (et pas moins que de toutes) les parts sociales détenues par les autres associés (chacun un Associé Tenu de Céder) au Bénéficiaire sous les modalités et conditions décrites ci-dessous.

Afin d'exercer leurs droits de vente forcée sous cet article 10, (i) les Associés «Drag-Along» doivent agir par accord unanime et (ii) les Associés Ayant le Droit d'Exiger une Offre Forcée doivent notifier les Associés Tenus de Céder par écrit en avance du transfert prévu (la Notification de Cession (Drag-Along Notice)), envoyé à l'adresse de l'Associé Tenu de Céder incluse dans le registre des associés. S'il n'y a qu'un seul Associé Ayant le Droit d'Exiger une Offre Forcée, le terme des «Associés Ayant le Droit d'Exiger une Offre Forcée» est à modifier en conséquence.

La Notification de Cession doit inclure les date et heure prévue à laquelle le Bénéficiaire aura reçu de la part de l'Associé Tenu de Céder les Documents de Transfert signés par lui, qui ne sera pas plus tôt que le jour même du transfert par l'Associé Ayant le Droit d'Exiger une Offre Forcée de ses parts sociales au Bénéficiaire (la Date de Réalisation). La Date de Réalisation peut être modifié par voie de notice écrite envoyé par l'Associé Ayant le Droit d'Exiger une Offre Forcée à l'Associé Tenu de Céder. Pour les besoins de ces Statuts, Documents de Transfert désigne les accords et tout autre document requis par les Associés Ayant le Droit d'Exiger une Offre Forcée en rapport avec le transfert des parts sociales par les Associés Tenus de Céder en conformité avec cet article 10, y compris, sans restriction, contrats de transfert, contrats de confidentialité, notices de transfert, conventions de dépôt, ou des lettres de souscription pour souscrire à de parts sociales nouvellement émises du Bénéficiaire, qui sont communiquées aux Associés Tenus de Céder à tout moment avant la Date de Réalisation (envoyés ensemble avec la Notification de Cession ou non).

Après réception de la Notification de Cession, un Associé Tenu de Céder à l'obligation envers tous les Associés Ayant le Droit d'Exiger une Offre Forcée de transférer la totalité de ses parts sociales au Bénéficiaire à des conditions pas moins favorables que celles convenues entre les Associés Ayant le Droit d'Exiger une Offre Forcée et le Bénéficiaire à la Date de Réalisation, tel qu'il est décrit dans les Documents de Transfert. A cet effet, un Associé Tenu de Céder doit envoyer les Documents de Transfert signés par lui, qui doivent être reçus par le Bénéficiaire avant ou à la Date de Réalisation

Si, à la Date de Réalisation, un Associé Tenu de Céder fait défaut de transférer ses parts sociales conformément à cet article 10, la Société est autorisée, par un pouvoir spécial et irrévocable donné par chacun des Associés Tenu de Céder, au nom et pour le compte de l'Associé Tenu de Céder, de compléter et envoyer les Documents de Transfert et tous les autres documents et de faire toute chose que la Société pourra, à sa seule discrétion et à des termes déterminés par elle-même, considérer comme étant nécessaire à la performance par l'Associé Tenu de Céder de ses obligations sous cet article 10, y compris, sans restriction, la signature des registres de la Société au nom de l'Associé Tenu de Céder et d'enregistrer le transfert des parts sociales de l'Associé Tenu de Céder au Bénéficiaire et la réception par la Société d'une contrepartie d'un tel transfert.

Chacun des Associés Tenus de Céder doit ratifier et confirmer, dans la mesure requise, tous les actions complétés et tous les documents exécutés par la Société dans l'exercice de son pouvoir spécial décrit dans le paragraphe ci-dessus.

Si, à la réception de la Notification de Cession et avant la Date de Réalisation, un Associé Tenu de Céder transfère une partie de ses parts sociales à toute autre personne que le Bénéficiaire, l'Associé Tenu de Céder reste responsable pour compléter les obligations résultant de l'exercice des droits de vente forcée sous cet article par l'Associé Ayant le Droit d'Exiger une Offre Forcée et le bénéficiaire de ce transfert sera conjointement responsable avec cet Associé Tenu de Céder et sera traité comme Associé Tenu de Céder pour les besoins de cet article 10.

La responsabilité de l'Associé Tenu de Céder sous cet article 10 est conjointe, et non conjointe et solidaire.

Pour les besoins de cet article 10:

(a) Affilié désigne en relation de toute personne, toute Filiale ou Société Mère de cette personne ou toute autre Filiale de cette Société Mère.

(b) une société est une Filiale d'une autre société, sa Société Mère, si cette autre société:

(i) détient une majorité des droits de vote dans la société, ou

(ii) est un membre de la société et a le droit de nommer ou révoquer une majorité de son conseil de gérance, ou

(iii) est un membre de la société et contrôle seule, à la suite d'une convention avec d'autres membres, une majorité de ses droits de vote,

ou si elle est la Filiale d'une société qui est elle-même une filiale de cette autre société.

(c) une société est une Filiale en Propriété Exclusive d'une autre société si elle n'a pas de membres à l'exception de cet autre et sa Filiale en Propriété Exclusive agissant au nom et pour le compte de cet autre ou ses filiales en propriété exclusive.

(d) Groupe en Propriété Exclusive désigne une personne morale et toute Société Holding de laquelle elle est une Filiale en Propriété Exclusive et toute autre Filiale en Propriété Exclusive de cette Société Holding (y compris toute filiale en propriété exclusive de cette personne morale).

Art. 11. Rachat de parts sociales. La Société pourra acquérir ses propres parts sociales pourvu que la Société dispose à cette fin de réserves distribuables ou des fonds suffisants.

L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales détenues par elle dans son propre capital social ne pourra avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et conformément aux conditions qui seront décidées par une assemblée générale de l'associé unique/des associés. Les exigences de quorum et de majorité applicables aux modifications des statuts en vertu de l'article 16 des statuts sont d'application.

Art. 12. Décès, interdiction, faillite ou déconfiture des associés. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

Art. 13. Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. A chaque gérant peut être attribué soit un pouvoir de signature A, soit un pouvoir de signature B. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un conseil de gérance. Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée générale des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

L'assemblée générale des associés peut à tout moment et ad nutum (sans justifier d'une raison) révoquer et remplacer le gérant, ou si plusieurs gérants ont été nommés, n'importe lequel des gérants.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom et pour le compte de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 13.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants quelconques et, en présence de gérants A et B, par la signature conjointe d'un gérant ayant un pouvoir de signature A et un gérant ayant un pouvoir de signature B.

Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, tout gérant ou, en présence de gérants A et B, un gérant ayant un pouvoir de signature A et un gérant ayant un pouvoir de signature B conjointement, pourront déléguer leurs compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, les gérants qui délèguent détermineront la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si le mandat est rémunéré), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

En cas de pluralité de gérants, les décisions du conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Le conseil de gérance peut délibérer ou agir valablement seulement si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée lors de la réunion du conseil de gérance.

Un président pro tempore du conseil de gérance peut être désigné par le conseil de gérance pour chaque réunion du conseil de gérance de la Société. Le président, si un président a été désigné, présidera la réunion du conseil de gérance pour laquelle il aura été désigné. Le conseil de gérance désignera un président pro tempore par vote de la majorité des gérants présents ou représentés lors du conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou télécopie ou courriel (e-mail), au moins 24 (vingt-quatre) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. Une réunion du conseil de gérance pourra être convoquée par tout gérant. On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par télécopie ou courriel (e-mail) un autre gérant comme son mandataire. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou par ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants qui prennent part à la réunion d'être identifiés et de délibérer. La participation d'un gérant à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou par ou par tout autre moyen similaire de communication auquel est fait référence ci-dessus sera considérée comme une participation en personne à la réunion et la réunion sera censé avoir été tenue au siège social. Les décisions du conseil de gérance seront consignées dans un procès-verbal qui sera conservé au siège social de la Société et signé par les gérants présents au conseil de gérance, ou par le président du conseil de gérance, si un président a été désigné. Les procurations, s'il y en a, seront jointes au procès-verbal de la réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision circulaire sera la date de la dernière signature. Une réunion du conseil de gérance tenue par voie circulaire sera considérée comme ayant été tenue à Luxembourg.

Art. 14. Responsabilité des gérants. Le ou les gérants (selon le cas) ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 15. Assemblées générale des associés. Une assemblée générale annuelle de l'associé unique ou des associés se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune de son siège social à préciser dans la convocation à l'assemblée.

D'autres assemblées générales de l'associé unique ou des associés peuvent être tenues aux lieux et places indiqués dans la convocation.

Tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, les résolutions de l'associé unique ou des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'assemblées générales, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de la résolution ou des résolutions à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit (ces votes pourront être produits par lettre, télécopie, ou courriel (e-mail)).

Art. 16. Droits de vote des associés, quorum et majorité. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que de l'accord de la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts du capital social et la nationalité de la Société ne pourra être changée que de l'accord unanime de tous les associés, sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

Art. 17. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 18. Comptes annuels. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 19. Distribution des bénéfices, réserves. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. L'assemblée générale décide de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra décider de verser un dividende intérimaire.

Art. 20. Liquidation. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 21. Commissaire aux comptes - réviseur d'entreprises. Conformément à l'article 200 de la Loi de 1915, la Société doit être contrôlée par un commissaire aux comptes seulement si elle a plus de 25 (vingt-cinq) associés. Un réviseur d'entreprises doit être nommé si l'exemption prévue à l'article 69 (2) de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises n'est pas applicable.

Art. 22. Référence aux dispositions légales. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la Loi de 1915.

Souscription et libération

Les parts sociales ont été souscrites par:

Kildare Holdings Luxembourg S.à.r.l., susmentionnée,	20.000 parts sociales
Total:	20.000 parts sociales

Toutes les parts ont été intégralement libérées par apport en espèces, de sorte que la somme de 20.000 USD (vingt mille dollars des Etats-Unis d'Amérique) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Dispositions Transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2015.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement à mille quatre cents euros.

Le montant de USD 20.000,- (vingt mille dollars des Etats-Unis d'Amérique) correspond à la somme de EUR 17.815,16 (dix-sept mille huit cent quinze euros et seize cents) conformément au taux de change publié sur XE.COM en date du 13 mai 2015.

Assemblée Générale Constitutive

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique préqualifié représentant la totalité du capital souscrit a pris les résolutions suivantes:

1. Les membres du conseil de gérance sont au nombre de 3 (trois). Sont nommés pour une durée indéterminée:

En tant que gérant A:

- Mr Louis Paletta, ayant son adresse professionnelle au 7 Village Circle, Suite 335, West, USA.

En tant que gérants B:

- Mr Davy Toussaint, dont l'adresse professionnelle est au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg; et
- Mr David Catala, dont l'adresse professionnelle est au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

2. Le siège social de la société est établi au 6, rue Eugène Ruppert, L- 2453 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

En foi de quoi Nous, notaire soussigné, avons apposé notre signature et sceau le jour de l'année indiquée ci-dessus.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Fuentes et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 21 mai 2015. Relation: 2LAC/2015/11149. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 30 juin 2015.

Référence de publication: 2015102899/505.

(150113421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2015.

Fonsicar S.A. SICAR, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 114.725.

Suite à la décision prise par voie circulaire par le Conseil d'Administration en date du 30 juin 2015, il a été décidé:

- De transférer le siège social de la Société du 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 30, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg avec effet rétroactif au 15 juin 2015.

Luxembourg, le 02 juillet 2015.

Référence de publication: 2015105808/11.

(150115945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2015.

Lux-Portfolio SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 1, place de Metz.

R.C.S. Luxembourg B 66.907.

Mesdames, Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui sera tenue dans les locaux de la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Luxembourg à Luxembourg, 1, rue Sainte Zithe, le mercredi 2 septembre 2015 à 11.00 heures et qui aura l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Recevoir le rapport du Conseil d'Administration et le rapport du Réviseur d'Entreprises pour l'exercice clos au 30 juin 2015.
2. Recevoir et adopter les comptes annuels arrêtés au 30 juin 2015; affectation des résultats.
3. Donner quitus aux Administrateurs.
4. Nominations statutaires.
5. Nomination du Réviseur d'Entreprises.
6. Divers.

Les propriétaires d'actions à la date de l'Assemblée sont autorisés à voter ou à donner procuration en vue du vote. S'ils désirent être présents à l'Assemblée Générale, ils doivent en informer la Société au moins cinq jours francs avant.

Les résolutions à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire ne requièrent aucun quorum spécial et seront adoptées si elles sont votées à la majorité des voix des actionnaires présents ou représentés.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2015136964/755/23.
